66e Année. T. 132. N° 51-52 18-25 Décembre 1949

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart, Membre de l'Institut. — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p. 270.

Direction et Administration : 1bis, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITÉ DE RÉDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles, de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

LE PROGRES AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS
DE NOMBREUSES GRAVURES EN NOIR
ET DE PLANCHES EN COULEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN : FRANCE : 900 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 1200 frs

LE NUMÉRO : 30 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 30 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS, les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

1 BIS, RUE DE VERDUN -- MONTPELLIER

C.C.P. : 786 MONTPELLIER TÉLÉPH. 59-76 (2 LIGNES

Un nouveau Tracteur...

AVEC SES OUTILS AGRICOLES ADAPTÉS

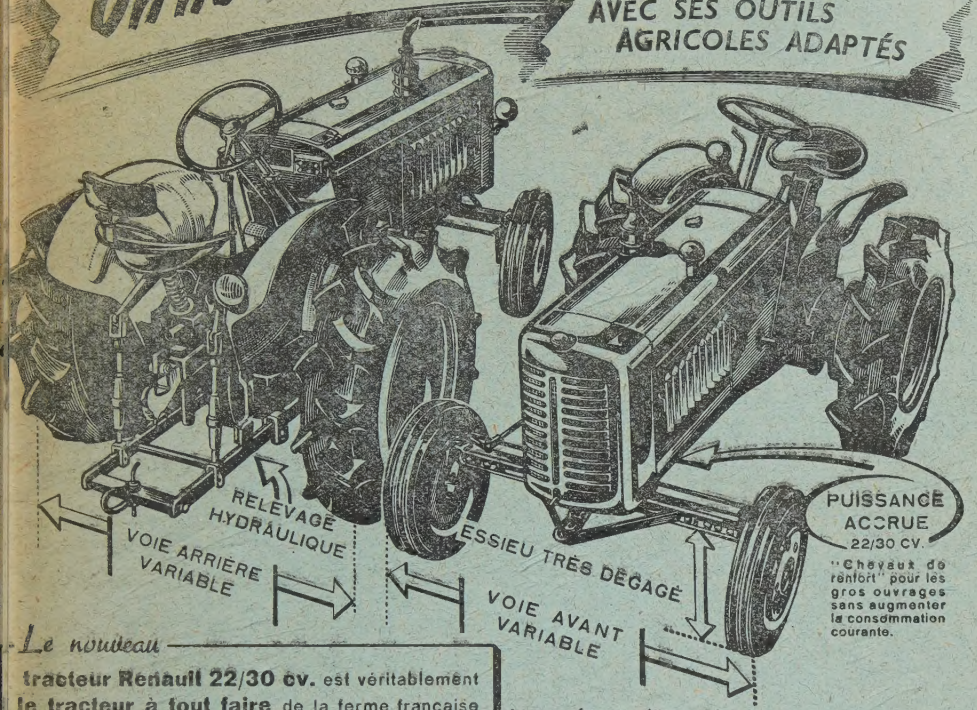

Le nouveau
tracteur Renault 22/30 cv. est véritablement
le tracteur à tout faire de la ferme française

2 modèles : NORMAL VIGNERON.
équipés du fameux **Moteur 85, type agricole**
le meilleur moteur du monde
qui a fait ses preuves sur 300.000 VÉHICULES

FABRIQUÉ EN GRANDE SÉRIE
avec un outillage moderne, il a hérité les qualités de robustesse des 22.000 ***Tracteurs Renault*** *en service dans toutes les régions de France.*

40 PAR JOUR

TRACTEURS RENAULT RÉGIE NATIONALE AGRICOLES

3.000 AGENTS RENAULT EN FRANCE

VENTE A CRÉDIT grâce à la D.I.A.C. chez tous nos Agents

à moins de 10 Km. de chez vous

Le nouveau

TRACTEUR 22/30 cv.

RENAULT

RÉGIE NATIONALE

Tract Continental

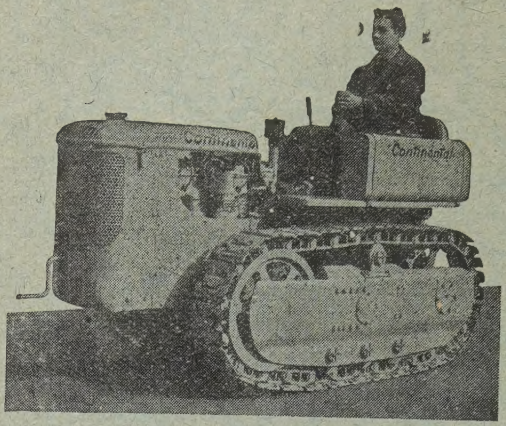

DIESEL { CB 70 NORMAL ÉLARGI
CP 60 NORMAL
CD 40 VIGNERON STANDARD

ESSENCE-PÉTROLE-DIESEL { CB 25 VIGNERON STANDARD
Largeur hors tout 0 m. 85 ou 1 m.

Demander notice PAV

Éts RICHARD Frères, 17 à 21, rue de Saint-Cyr
LYON
Tél. Burdeau 75-53 75-54
Service commercial : Tél. Burdeau 79-42

Pépinières Joseph GOYARD

MAISON FONDÉE EN 1900

Etablissements avec Directions autonomes à :

EPERNAY (Marne). Téléph. 3-11.
ESSEY-LES-NANCY (M.-et-M^lle). Téléph. 49-98.
MAISON-CARREE (Alger). Téléph. 752-44.
AIN-TEMOUCHENT (Oran). Téléph. 0-36.
EL-KSEUR (Constantine). Téléph. 0-17.
TUNIS, 10, rue Jean-le-Vacher. Téléph 21-18.
BOUFEKRANE-MEKNES (Maroc). Téléph. 0-07.

— Toutes variétés de vignes, greffées et non greffées, garanties —

Champs d'expériences et PRODUCTEURS DIRECTS des meilleurs numéros anciens et nouveaux

IMPORTANTES PEPINIÈRES, 200 Hectares de vignobles et Pieds-mères

Protégez 100 °/₀ vos
VIGNES - JARDINS
CULTURES

Grâce au

CUBEROL

Insecticide à la roténone

Inoffensif pour l'homme & les animaux domestiques

Ne détériore pas les appareils
Ne brûle pas les végétaux

EN

BOUILLIE ● POUDRE

UMUPRO
20, r. Gasparin
LYON

SACFA

Distr. SACFA
6, r. de l'Horberie
MONTPELLIER
Tél. 70-23

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ

PROVENANT
DU MINERAI NATUREL DE NARBONNE

MINERAI DE SOUFRE DE NARBONNE
NATUREL CONCENTRÉ

DOSAGE 48 POUR CENT DE SOUFRE LIBRE
FINESSE 95 POUR CENT AU TAMIS 200

ASSURENT LA PROTECTION
TOTALE DE LA VIGNE
contre l'Oïdium

PRODUITS FRANÇAIS DE LA
SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue George V. — PARIS

BOITE POSTALE 29. — NARBONNE (AUDE)

PEPINIERES
RICHTER
FONDÉES EN 1892

MONTPELLIER.
59, Av. du Pont-JUVENAL
TEL: 81-21

BEZIERS
109, Av. G CLEMENCEAU
TEL: 44-33

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

POURQUOI planter LARGE

puisque les tracteurs vignerons ARD. et VITICHENILLE de **78, 72** et **66** cm. de large vous conserveront tous les **avantages** de la plantation **étroite**

LAIT DE CUIVRE CONCENTRÉ
COLLOÏDAL 33 pour cent DE CUIVRE

Pour tous vos **sulfatages**, *seul ou mélangé avec soufre ou insecticides*

Le plus **puissant anticryptogamique homologué** *par le Minist. de l'Agr.*

VIGNE - ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'HIVER DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Concessionnaires demandés

Commandes, renseignements s'adresser à P.-A. LACAZE, agent régional, 7, rue Tolosane, TOULOUSE

C'est un Produit : Société SELOXYDE, TARBES
Etablissements KULMANN, PARIS

PRODUCTION - QUALITÉ - RÉSISTANCE
vous sont garanties par
LES MEILLEURES VARIÉTÉS D'HYBRIDES
RACINÉS ET GREFFÉS :
SEIBEL, SEYVE-VILLARD, COUDERC, BURDIN, LABDOT, RAVAT, ETC.

MACLET-BOTTON
VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS (Rhône)
(50e ANNÉE)
VINIFERAS DE TABLE & VINIFERAS DE CUVE :
GAMAY BEAUJOLAIS, PINOT CHARDONNAY, ETC...
Tarif sur demande et brochure " *Viticulture Nouvelle* N° 3 A, contre 25 francs en timbres-poste

Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins
ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIÈRES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)
Agent général pour l'Afrique du Nord : **Paul VALENTIN**, 139, rue Sadi-Carnot, ALGER.

LA MARQUE

CUPRA

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES de CUIVRE TECHNIQUES 50 et 56-57 %
BOUILLIES A L'OXYCHLORURE de CUIVRE 16-25 et 32 %
DÉCHETS DE TABACS POUR AMENDEMENTS

"LA GAULOISE", Société de l'Industrie chimique

Administration et Vente
32, rue Thomassin, LYON
TÉL. : GAL. 55-01

Usine
LE PONTET (Vaucluse)
TÉL. : AVIGNON 45-46

ARBORICULTEURS !

VITICULTEURS !

Traitez cet hiver :

vos arbres
vos vignes

au

DERHIVER

Produit anticryptogamique
insecticide
ovicide

AGENT GÉNÉRAL POUR LE MIDI :
S. A. DES PRODUITS CHIMIQUES ET ENGRAIS DE BRAM
36, rue Coste-Reboulh. — **CARCASSONNE**

FABRIQUÉ PAR :
" DÉRIVÉS RESINIQUES ET TERPÉNIQUES S. A. "
40, rue des Carmes — **DAX**

l'engrais qui paie...

LA LITTORALE

BÉZIERS

66me Année — No 51-52 18-25 Décembre 1949

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

Mauron. — Le Carthame en Berry. 365
G. B. et **E. D.** — Nécrologie : David Vidal. 369
J. Branas. — Recherches sur la densité et la disposition des plantations (suite). 369
E. Rosella. — Dans la région de Bandol les herbes blanches ont été utilement ravagées par les chenilles. 376
E. Montagne. — Les pouvoirs d'un juge paritaire en face d'un arrêté préfectoral. 378
J. Vercier. — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : Belle de Pontoise 386
Questions diverses. — **P. Larue.** Dégustation à Chablis. — Brevet agrologique. — **V. C.** La potasse dans les roches. Interprétations italiennes. 381
Partie officielle. — Fixation du taux des primes à la culture de l'olivier pour 1949. 382
Informations. — Le nikel en agriculture. — Les Chambres d'Agriculture tiennent session à Paris. — Le mouvement des vins en novembre. — L'Ecole d'Agriculture fruitière de Fazanis Sainte-Livrade. . . . 382
Bibliographie. — Bulletin commercial. — S. N. C. F.

LE CARTHAME EN BERRY

Comme dans beaucoup de régions, la culture des oléagineux était inexistante dans le Cher en 1939.

Pendant cette dernière décade, elle a repris une réelle importance, tout en subissant d'ailleurs des changements importants et curieux à suivre.

Au début, c'est évidemment la pénurie de corps gras qui a incité les cultivateurs berrichons à produire sur leurs terres de quoi satisfaire leurs besoins et, éventuellement, leurs impositions.

Pendant plusieurs années, ont été cultivés concurremment : l'œillette, le colza, la navette, la moutarde et la cameline. Toutefois, les résultats obtenus ont été peu encourageants, et ce n'est qu'au cours de ces dernières années qu'avec l'apparition des moissonneuses-batteuses, la culture des oléagineux a pris une réelle importance en Berry. En définitive, c'est la moutarde qui a dominé et, en 1947-48, le département du Cher a cultivé, pour chacune de ces deux années, 10.000 hectares de moutardes blanche et noire.

Nous avons passé sous silence la production d'huile de noix qui, encore avant-guerre, assurait un minimum d'activité aux huileries artisanales berrichonnes, mais dont presque toute la production était consommée sur place. Malgré la pénurie de corps gras, l'exploitation brutale des noyers continue et cette essence est en voie de disparition.

L'introduction du carthame.

Comme nous venons de le voir, c'est la nécessité qui a remis à l'honneur la culture des oléagineux dans le Centre, et c'est la présence des moissonneuses-batteuses qui en a permis le développement.

A notre avis, tout le succès de la moutarde, et par la suite du carthame, est basé sur l'emploi de la moissonneuse-batteuse, dont le nombre est passé de 3 en 1939 à 108 présentement dans le Cher.

Les jachères revêtant dans les terres superficielles de la campagne berrichonne encore une certaine importance, il a été commode d'annexer à l'assolement normal une culture d'appoint comme la moutarde qui, à peu de frais, pouvait assurer un revenu certain à cause de la double garantie de prix et d'écoulement dont bénéficiait la graine.

Un très grand nombre d'agriculteurs berrichons ont fait l'acquisition de moissonneuses-batteuses pour les besoins de leurs cultures de céréales, mais en comptant sur les gains exceptionnels de la moutarde pour en assurer un amortissement rapide.

Malheureusement, en 1948, les moutardes ont été attaquées par la tenthrède de la rave qui, en quelques jours, a anéanti des récoltes entières et qui, en tout état de cause, a diminué très fortement les rendements. De même, l'exécution des nombreux contrats de culture de moutarde noire ayant donné lieu, à la livraison, à des difficultés, cette culture s'est trouvée très rapidement en perte de vitesse.

C'est à ce moment là, en fin 1948, que nous avons pensé intéressant de développer en Berry la culture du carthame en remplacement de la moutarde. En effet, cet oléagineux des pays secs devait pouvoir convenir au sol de Champagne, et sa culture exempte de tout traitement restait située dans le cadre d'une culture extensive justiciable du moissonnage-battage, condition essentielle pour la réussite d'un oléagineux dans les plaines du Berry.

Comme en 1947 et en 1948, un agriculteur du département avait cultivé 10 hectares puis 25 hectares de carthame avec succès, nous avons pensé pouvoir vulgariser à coup sûr cette culture nouvelle qui d'ailleurs, dans l'Indre, en 1948, était déjà en voie d'expansion. C'est d'ailleurs un négociant d'Issoudun qui, le premier, a introduit le carthame en Berry.

Après nous être entourés de tous les renseignements et appuis désirables, aussi bien auprès du Corps de contrôle des oléagineux et corps gras que du Groupement interprofessionnel des oléagineux métropolitains et que de l'Association générale des producteurs d'oléagineux, et nous être assurés, auprès des Coopératives et Négociants du Cher, d'un approvisionnement suffisant en semences, nous avons vulgarisé au maximum cette culture qui, au printemps 1949, a couvert 2.500 hectares contre 25 hectares l'année précédente.

La campagne 1949.

Comme dans toute la France, le Berry a souffert, en 1949, d'une sécheresse anormale. De ce fait, les ensemencements se sont faits dans de mauvaises conditions et la levée a été très irrégulière. Comme de nombreux agriculteurs estimaient que le carthame était un chardon et, de ce fait, rustique, ils ont négligé non seulement la fumure, mais également la préparation du sol.

En conséquence de ces erreurs et du manque de fraîcheur, 500 hectares ont été perdus, ce qui ramène à 2.000 hectares environ la surface effectivement cultivée en carthame dans le Cher en 1949. Il faut bien

dire d'ailleurs que la même mésaventure est arrivée à la moutarde, ainsi qu'au colza d'hiver et à bien d'autres plantes encore.

Même dans les champs conservés, la levée a été irrégulière, et l'on peut dire que pendant toute sa végétation le carthame a donné des inquiétudes. Toutefois, comme sa culture était mal connue sous notre climat, on a toujours pu espérer en une récolte convenable puisqu'aussi bien on ignorait tout ou presque de son comportement.

C'est toutefois dans les semaines qui ont précédé la floraison, c'est-à-dire en juillet, que les inquiétudes ont été les plus vives, car jusqu'à cette date, et malgré l'irrégularité de la levée, les carthames présentaient un bel aspect de prairie bien verte, alors que déjà la sécheresse marquait les cultures dans le voisinage.

Certains champs bien préparés ont eu une végétation luxuriante de l'ordre de 1 m. 50. Ils n'ont pas d'ailleurs donné les meilleurs rendements.

En juillet, la sécheresse étant très vive, les feuilles de la base ont commencé à se dessécher et ainsi de proche en proche, en remontant vers le sommet de la tige, pendant que les capitules formées donnaient l'impression de ne pouvoir s'épanouir pour la floraison.

Un minimum de feuilles est toutefois demeuré en activité, ce qui a permis à la floraison de se faire normalement, après une longue attente, et aux graines de se former et de mûrir rapidement dans le courant du mois d'août, la récolte étant prête à être coupée fin août.

Le moissonnage-battage s'est effectué normalement jusqu'à l'apparition des pluies de la mi-septembre qui ont gêné les travaux.

En même temps qu'une humidité, tant désirée par ailleurs, faisait son apparition, on notait une température très chaude qui a provoqué un commencement de germination du carthame dans les capitules. Cet accident a évidemment diminué les rendements pour les champs non coupés, mais le refroidissement de la température en fin septembre et l'apparition de quelques belles journées ensoleillées ont permis de terminer la moisson à peu près normalement et de rentrer des graines de meilleure conservation.

Au total, les rendements obtenus sur l'ensemble du département ont été extrêmement variables, les meilleurs se situant autour de 15 quintaux à l'hectare et les plus mauvais autour de 3 quintaux à l'hectare. La moyenne départementale s'inscrit aux environs de 6 quintaux, ce qui correspond à la moyenne de rendement de la moutarde en année normale qui, en 1949, par suite de la sécheresse et de l'attaque de la teigne, n'a donné qu'un rendement moyen de 1 quintal à l'hectare.

Ainsi donc, la substitution du carthame à la moutarde au cours de la dernière campagne a été favorable aux producteurs et à la production puisqu'elle a permis d'enregistrer, malgré les circonstances atmosphériques défavorables de l'année, un accroissement de production de graines à l'hectare de l'ordre de 5 quintaux.

Le comportement du carthame en Berry.

Parallèlement aux observations qu'il a été possible de faire auprès des divers producteurs, nos Services ont pu étudier le comportement du

carthame dans un champ d'essais établi par nos soins dans les environs immédiats de Bourges.

Dans un champ de 1 hectare qui a été coupé par lots à la moissonneuse-batteuse, nous avons essayé d'étudier l'incidence de la fumure sur les rendements et l'influence des conditions de semis sur ce même rendement.

Nous avons déterminé neuf parcelles en faisant recouper trois bandes horizontales portant sur l'étude des semis, par trois bandes verticales portant sur l'étude de la fumure.

En matière de semis, nous avons effectué un semis à la volée, un semis en ligne à 35 cm., un semis en ligne à 17 cm. 5.

En matière de fumure, nous avons apporté les doses suivantes ramenées à l'hectare :

dans la première bande :

azote	16 kgr.
acide phosphorique	54 kgr.
potasse	50 kgr.

dans une deuxième bande :

azote	52 kgr.
acide phosphorique	60 kgr.
potasse	60 kgr.

dans une troisième bande :

azote	16 kgr.
acide phosphorique	81 kgr.
potasse	»

Il serait évidemment présomptueux de tirer des conclusions d'un seul essai de cette nature, mais nous pouvons toutefois émettre quelques opinions, compte tenu des résultats enregistrés dans ce champ d'essais et recoupés par des observations faites en culture.

Les plus mauvais semis sont ceux effectués à la volée et les meilleurs sont ceux faits en ligne, à grand écartement ou tout au moins à écartement supérieur à 20 cm.

La fumure la mieux indiquée est évidemment la fumure équilibrée avec dominante en acide phosphorique. L'excès d'azote a nettement été défavorable au rendement en graines.

Si la culture du carthame était poursuivie dans les années à venir en Berry, il est certain que les ensemencements qui, en 1949, se sont faits en mars et courant avril, seraient entrepris plus tôt et dans une terre mieux préparée et surtout mieux fumée.

Par contre, le trempage des graines n'a donné aucune indication positive et aucune maladie ou attaque de parasite n'a été signalée tout au cours de la végétation.

En principe, c'est donc une culture qui est adaptée au Berry et qui devrait pouvoir s'y développer. Malheureusement, la taxation du carthame pour 1950 interdit pratiquement sa culture dans nos terres pour l'année prochaine.

Conclusion.

Il est intéressant de noter que, dans un département du centre de la France, assez attaché à ses traditions et toujours prudent en matière d'innovation, une culture inconnue de presque tous a pu, en une seule année, prendre une place d'une certaine importance.

Les résultats corrects obtenus en 1949 sont de nature à favoriser, à l'avenir, chez l'agriculteur berrichon, une plus grande perméabilité au progrès.

Néanmoins, nous sommes bien obligés de convenir que cette appréciation n'a de valeur que sur le plan technique, c'est-à-dire sur le plan cultural, puisque sur le plan économique, c'est-à-dire en matière financière, les producteurs seraient fondés à nous faire des reproches. En effet, la culture du carthame introduite massivement en Berry en 1949 doit être abandonnée, après avoir fait ses preuves ; non pas parce qu'elle ne convient pas à nos sols et à notre climat, mais parce que son prix taxé en 1950 ne sera que de 1,32 le prix du blé.

Il est évident qu'il sera préférable à ce moment-là à l'agriculteur berrichon d'essayer de faire du colza d'hiver et surtout de tenter en 1950 la culture du lin à l'huile qui doit pouvoir réussir l'an prochain comme a réussi l'année dernière la culture du carthame.

MAURON,
Ingénieur en chef,
Directeur des Services agricoles du Cher.

NECROLOGIE

M. VIDAL David, directeur honoraire de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, professeur honoraire d'Agriculture dans cet établissement de 1920 à 1937, est décédé presque subitement, le 9 décembre 1949, à Paris. Ses obsèques ont eu lieu à Montpellier, le 10 décembre, dans la plus stricte intimité. Nous inclinant devant les dernières volontés de notre Maître, nous adressons à Mme Vidal et à son Fils nos très respectueuses condoléances et l'assurance de notre déférente sympathie attristée.

G. B. et E. D.

RECHERCHES SUR LA DENSITÉ ET LA DISPOSITION DES PLANTATIONS

(SUITE)

DEUXIÈME PARTIE

PLANTATIONS DISPOSÉES EN LIGNE

1. — Exploitation du sol par les plantations en lignes

On entend ici par plantations en lignes celles dont les souches occupent les sommets d'un rectangle dont la longueur forme *l'intervalle* I entre les rangs et dont la largeur correspond à la *distance* D des souches sur le rang.

Les plantations en quinconce n'ont pas été étudiées.

On caractérise complètement les plantations en lignes par les éléments suivants :

δ = densité de plantation par hectare ;
Sp = surface théoriquement réservée à une souche ;
I/D = rapport de l'intervalle à la distance ;
Disposition donnant I et D en mètres.

On dispose des résultats suivants :

Parcelles	I	D	I/D	Sp	δ
H. P. K.	2	1.50	1.33	3	3.333
F. N. C.	1.50	1	1.50	1.50	6.666
T.	3	2	1.50	6	1.666
A.	1	0.5	2	0.5	20.000
D. J.	2	1	2	2	5.000
S.	3	1.5	2	4.5	2.222
E. M.	1.5	0.5	3	0.75	13.333
R.	3	1	3	3	3.333
I.	2	0.5	4	1	10.000
Q.	3	0.5	6	1.50	6.666

Les variations provoquées portent sur la densité de plantation (de 1.666 à 20.000) et sur le rapport I/D (de 1,33 à 6).

On a étudié leurs effets sur l'expression végétative Ev par individu en classant les parcelles selon leur I/D.

1. **I/D = 6 :**

	1945	1946	1947	1948	TOTAUX	MOYENNE
Q (3×0.5).	79.1	70.3	76.1	95.1	320.6	80.1
Carré même densité	77	79	76.5	83	315.5	78.9

Ce tableau permet de comparer les Ev annuelles individuelles, ainsi que l'Ev moyenne des quatre années, avec les mêmes éléments obtenus avec des plantations de même densité *disposées en carré*.

2. **I/D = 4 :**

	1945	1946	1947	1948	TOTAUX	MOYENNE
I (2×0.5).	67.4	67.2	70	86.2	290.8	72.7
Carré même densité	71	74	68.2	75	288.2	72.0

3. **I/D = 3 :**

	1945	1946	1947	1948	TOTAUX	MOYENNE
E (1.50×0.50).	67	65.5	62.2	71.7	266.4	66.6
M (1.50×0.50).	72	63.2	62.9	76.3	274.4	68.6
Moy. E. M.	69.5	64.3	62.6	74	270.4	67.6
Carré même densité	69	70	68	69	276.0	69.0
R (3×1).	77.3	81.8	85.4	106.5	351.0	87.7
Carré même densité	82	83	93	102.6	360.6	90.1

4. **I/D = 2 :**

	1945	1946	1947	1948	TOTAUX	MOYENNE
A (1×0.50). . .	59.6	63.5	54.6	66.4	244.1	61.0
Carré même densité	65	64	58	64	251	62.8
D (1×2). . . .	79.7	80.7	89	86.5	335.9	83.9
J (2×1). . . .	74.3	80	78.8	91.1	324.2	81.1
Moy. D. J. . .	77.0	80.3	83.9	88.8	330.0	82.5
Carré même densité	78.2	83	83	91	335.2	83.8
S (3×1.5). . . .	98.6	91	100.1	128.6	418.3	104.6
Carré même densité	83	83	102	113	381	95.3

5. **I/D = 1.50 :**

	1945	1946	1947	1948	TOTAUX	MOYENNE
F (1.5×1). . . .	77.5	81	77.5	86	322.0	80.5
N (1.5×1). . . .	84.6	78.5	73.6	86.9	323.6	80.9
C (1×1.50). . .	74.4	75	80	83.7	313.1	78.3
Moy. F. N. C. .	78.8	78.2	77	85.5	319.5	79.9
Carré même densité	77	79	76.5	83	315.5	78.9
T (3×2).	100.5	103.7	119.5	133.8	457.5	114.2
Carré même densité	84.6	83.5	118	121	407.1	101.8

6. **I/D = 1.33 :**

	1945	1946	1947	1948	TOTAUX	MOYENNE
H (1.50×2). . .	84.6	81.5	94.5	101.1	361.7	90.4
P (1.50×2). . .	82	83.5	91	103.6	360.1	90.0
K (2×1.50). . .	90.1	88	97.1	108.4	383.6	95.9
Moy. H. P. K. .	85.5	84.2	94.2	104.3	368.2	92.0
Carré même densité	82	83	93	102.6	360.6	90.1

Ces résultats peuvent être récapitulés dans un tableau à double entrée donnant la valeur de *Ev* en fonction de *Sp* d'une part et de I/D d'autre part. Cette valeur de Ev est la moyenne des années 1945, 1946, 1947 et 1948.

	I/D						
Sp.	1	1.33	1,50	2	3	4	6
0.50	62.8			61			
0.75	69				67.6		
1	72					72.7	
1.50	78.9		79.9				80.1
2	83.8			82.5			
3	90.1	92.0			87.7		
4.50	95.3			104.6			
6	101.8		114.2				

Ce tableau est hautement suggestif. On n'y trouve pas la confirmation des conclusions de F.-T. Bioletti et A.-J. Winkler (1) selon lesquelles,

(1) Density and arrangement of vines. *Hilgardia*, 1934, 8-6 : 179-195.

à densité égale, les plantations en lignes assurent une exploitation du sol moins complète que les plantations en carré et d'autant moins bonne que le rapport I/D est plus différent de 1.

Cette question mérite une attention particulière car la confirmation des vues de F.-T. Bioletti et de A.-J. Winkler rendrait difficile le développement des plantations en lignes en raison du manque à gagner qu'elles entraînent. Il ne paraît pas en être ainsi.

Les idées des auteurs américains pourraient reposer sur l'hypothèse d'une gêne mutuelle des système radiculaires de souches très rapprochées sur la ligne ; mais, si cette hypothèse était fondée, les résultats ci-dessus devrait en montrer la réalité, et il devrait apparaître des différences sensibles lorsque I/D passe, par exemple, de 1 à 1.50, puis à 6, lorsque Sp = 1.50, soit lorsque δ = 6.666. Or, il n'en est rien.

On pourrait penser que l'expérience dont il s'agit ici, portant sur des vignes jeunes, la gêne mutuelle des systèmes radiculaires voisins n'a pas eu encore le temps de se manifester et qu'elle risque d'apparaître au cours des années qui vont suivre. C'est possible. Mais cette expérience ne diffère pas en cela de celle de Bioletti et Winkler, qui portait aussi sur des vignes jeunes, plantées en 1923 et observées jusqu'en 1930.

L'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les auteurs américains d'associer les variations du rendement, du poids des bois et de la qualité parce qu'ils n'ont pas mesuré celle-ci et parce que l'idée de l'existence d'une interaction entre ces données, si elle leur était venue, n'avait pu être matérialisée, a pu enlever une certaine valeur à leurs conclusions. Faut-il voir dans cette lacune une explication ? L'invasion de leur champ d'expériences par le phylloxéra en 1930 peut-elle en être une autre ?

Mais, ce qui peut être dit, c'est que dans les conditions de l'expérience que nous relatons, conditions qui sont à peu près celles des demi-coteaux de la région méridionale, *l'exploitation du sol dépend seulement de la densité des plantations* et que la façon dont les souches sont disposées sur le terrain n'a pas d'action sur elle.

Il n'est nullement question d'admettre la validité définitive de cette conclusion, ni de considérer qu'elle s'applique encore aux plantations dans lesquelles la valeur de I/D dépasse 6. Mais il faut constater cependant que les variations que nous avons provoquées comprennent tous les cas de la pratique courante.

En définitive, et avec ces réserves, nous pouvons compléter la conclusion exprimée au chapitre précédent (dispositions en carré) : *l'exploitation du sol est d'autant plus complète que la densité des plantations est plus élevée et elle ne dépend pas de la disposition.*

Cela donne beaucoup de liberté au praticien.

2. — Qualité des produits dans les plantations en lignes

Le procédé utilisé précédemment fait à nouveau l'objet d'une application ; par la détermination de Φ *absolu*, fait en vue d'écarter les causes de variation liées au climat particulier de l'année et à la date de la récolte, on peut comparer l'effet sur la qualité de l'arrangement du feuillage.

On a pu ici, agir sur trois des facteurs qui le commandent :

1° orientation des lignes ;
2° valeur de l'intervalle entre les lignes ;
3° valeur de la distance sur la ligne.

a) *Orientation des lignes !*

On dispose de deux groupes de parcelle à même densité et même disposition, mais dont les lignes sont perpendiculaires. Dans l'un les lignes (1) font avec le Nord géographique un angle de 65° : groupe E. N. J. K. ; dans l'autre, groupe C. D. H. P., cet angle est de 155°.

1re série K 2×1.50 ..... H 1.50×2 I/D = 1.33
P 1.50×2 »
2me série F 1.50×1 ..... C 1×1.50 I/D = 1.50
N 1.50×1 »
3me série J 2×1 ..... D 1×2 I/D = 2

I/D	Φ absolu moyen 65° m	Φ absolu moyen 155° n	Différence n-m
1.33.	0.966	0.971	0.005
1.50.	0.980	1.020	0.04
2.00.	0.980	1.030	0.05

L'orientation n se montre constamment plus favorable que l'orientation m. La signification des résultats demande à être discutée, bien que des différences croissantes avec la valeur des I/D, que l'on s'attend naturellement à rencontrer, tende à leur accorder quelque valeur.

Cette question de l'orientation des lignes reçoit, dans la pratique, une réponse fondée en général sur la pente du terrain et sur la forme des parcelles. Il est peu courant de tenir compte de l'orientation géographique et des conditions d'éclairement des lignes qu'elle détermine. Si les premières constatations que nous faisons à ce sujet peuvent être confirmées, il y a là un moyen d'augmenter la qualité sans qu'il en coûte à l'exploitant.

Mais la nécessité d'une expérimentation systématique s'impose avec évidence ; cette expérimentation ne peut être réalisée que par la création d'un champ d'essais spécial, d'ailleurs difficile à établir.

b) *Effets des variations de l'interligne*

Dans les vignes non palissées, l'interligne est l'intervalle le plus grand. On ne peut comparer que des parcelles dont les lignes ont une même orientation.

Cette comparaison a été faite avec des parcelles disposées en lignes présentant une même distance sur la ligne.

1° *Distance de 0 m. 50 sur la ligne :*

A : 1×0.50 ;
E : 1.50×0.50 ;
M : 1.50×0.50 ;
Moyenne E. M. : 1.50×0.50 ;

(1) Direction perpendiculaire à la ligne N. A.

* * *

I : 2×0.50 ;
Q : 3×0.50.

On a comparé la moyenne des Φ absolus recueillis sur les souches présentant des *b* variant de 100 à 350 grammes (pour disposer d'un nombre suffisant d'observations) :

Parcelles	Interligne	Moyenne des Φ abs.
A.	1	1.00
E-M (moy.).	1.50	1.01
I.	2	1.00
Q.	3	1.02

2° *Distance : 1 mètre sur la ligne :*

B : 1×1 ;
F : 1.50×1 ;
N : 1.50×1 ;
Moyenne F. N. : 1.50×1 ;
J : 2×1 ;
R : 3×1.

On a comparé la moyenne des Φ abs. entre 150 et 550 grammes de *b* :

Parcelles	Interligne	Moyenne des Φ abs.
B.	1	1.02
Moyenne F. N.	1.50	0.97
J.	2	0.98
R.	3	1.02

On ne saurait conclure de ce qui précède que l'augmentation de l'interligne provoque une modification de qualité lorsque la distance sur la ligne reste constante et lui demeure constamment inférieure.

c) *Effets des variations de distance sur la ligne*

Compte tenu des observations précédentes, il paraît possible de comparer convenablement les dispositions en lignes. On peut déterminer la moyenne des Φ absolus entre certaines limites de *b* quelles que soient les dimensions de l'interligne pour des parcelles qui diffèrent par la distance sur la ligne, lorsque l'orientation des lignes reste constante.

On dispose de plusieurs séries expérimentales :

1re série : distance sur la ligne : 0 m. 50 :
Parcelles : A, (E, M), I, K ;
2me série : distance sur la ligne : 1 mètre :
Parcelles : (F, N), J, R ;
3me série : distance sur la ligne : 1 m. 50 :
Parcelles : K et S ;
4me série : distance sur la ligne : 2 mètres :
Parcelle : T.

On peut faire la moyenne des Φ absolus pour les valeurs de *b* comprises entre 200 et 600 grammes, ces valeurs étant incluses :

Distance sur la ligne (mètres)	Moyenne des Φ abs.
0.50	0,940
1.00	0,971
1.50	0,974
2	1,020

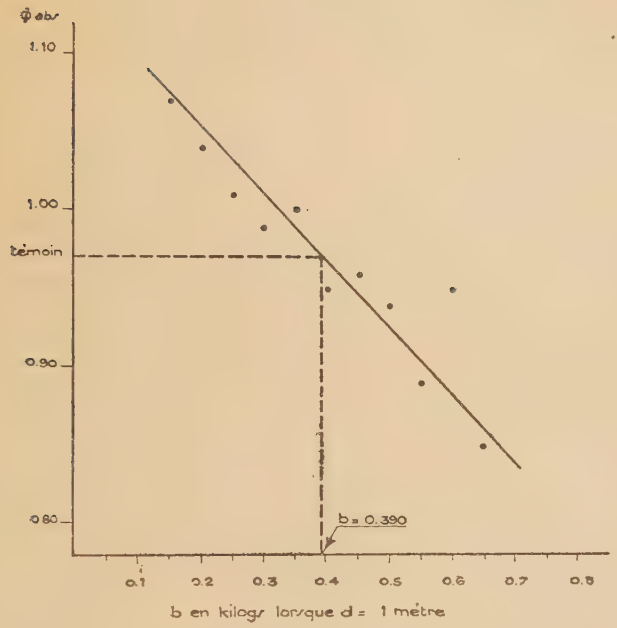

On en conclut que la qualité des produits décroît lorsque la distance sur la ligne diminue ; cet abaissement de la qualité est substantiel.

d) *Effets généraux*

La question peut être vue autrement ; en considérant les variations de Φ absolu en fonction de *b* dans les dispositions en lignes à distance déterminée, par exemple 1 mètre, on obtient le graphique ci-contre.

On y constate que Φ abs. diminue régulièrement lorsque *b* augmente, ce qui ne fait que traduire les conséquences de l'entassement du feuillage, qui est d'autant plus prononcé que *b* est plus important.

On peut déterminer le poids des bois correspondant à un Φ absolu égal à celui du témoin $1{,}50 \times 1{,}50$. Le graphique ci-contre permet de constater que lorsque la distance sur la ligne est de 1 mètre, l'interligne restant supérieur à 1 mètre et pouvant prendre une valeur quelconque, la qualité des produits est supérieure, égale ou inférieure à celle des produits d'une vigne disposée à $1{,}50 \times 1{,}50$, selon que le poids des bois *b* est inférieur, égal ou supérieur à 390 grammes.

Lorsque la distance sur la ligne diminue, cette valeur critique de *b* diminue aussi : c'est ainsi que pour $d = 0$ m. 50 elle n'est plus que

de 320 grammes. Il y a tout lieu de croire qu'elle s'élève pour les distances comprises entre 1 mètre et 1 m. 50. Pour les distances égales ou supérieures à 1 m. 50 on ne peut plus saisir de relation de cet ordre.

J. Branas.

DANS LA RÉGION DE BANDOL

LES HERBES BLANCHES ONT ETE UTILEMENT RAVAGEES PAR LES CHENILLES

Il n'est pas toujours heureux qu'une attaque d'insectes se produise sur les mauvaises herbes puisque l'on court le risque de voir ensuite ces insectes se répandre dans les cultures. Ainsi nous avons observé des cas d'attaques sur crucifères sauvages par des altises ou puces... qui, plus tard, ravagèrent les raves. Mais il peut arriver que les mauvaises herbes soient attaquées par des insectes bien spécialisées, ne risquant guère de se porter ensuite sur les cultures. Un cas de ce genre s'est produit récemment, dans le Var, et sans doute dans bien d'autres régions méridionales.

Favorisées par une température exceptionnellement clémente, des piérides envahirent littéralement les herbes blanches ou fausses ravenelles qui, à l'automne, transforment nos vignobles en une vaste prairie blanche. Au premier abord, il s'agissait de chenilles de piérides du chou, mais, en regardant de plus près, on s'apercevait que l'on avait affaire vraisemblablement à une espèce particulière, le *Pieris duplidice*.

De telles attaques de piérides sur crucifères sauvages sont fréquentes. Elles méritent d'être rapportées d'abord parce qu'elles ont été très importantes, ensuite parce que des ménagères, voyant les chenilles monter à l'assaut des murs et rentrer dans les maisons manifestèrent de l'inquiétude. Enfin et surtout parce que, dans le cas présent, l'attaque était particulièrement bien venue.

En effet, les chenilles paraissaient spécialisées, ce qui reste, il est vrai, à démontrer, et ne constituaient donc pas, semble-t-il, une menace pour les cultures de crucifères à venir. D'autre part, nous pûmes constater une abondance particulière de petits cocons jaunes couleur de soufre, cocons appartenant à un ennemi mortel des piérides : l'*Apunteles glomeratus*.

Pour peu que les circonstances soient favorables, ces insectes, ennemis des piérides, se retrouveront en grand nombre au printemps dans nos cultures de choux. Ils s'attaqueront aux piérides des choux et des choux-fleurs..., qu'ils recherchent tout autant que les piérides des herbes blanches.

PEUT-ON EMPLOYER DES PARASITES POUR DETRUIRE LES MAUVAISES HERBES

Un peu partout, dans les vignobles, les herbes blanches ou fausses ravenelles *(Diplotaxis Erucoides)* ont été ravagées par des chenilles que l'on a l'habitude de voir d'ordinaire sur les cultures de choux et de navets. Des ménagères, dont les maisons étaient envahies littéralement

par ces chenilles, désiraient voir disparaître ces encombrants insectes, mais les agriculteurs avaient le droit d'avoir d'autres préoccupations. Pourrait-on déclencher des invasions dans les mauvaises herbes, nous a-t-on demandé ? Voici ci-dessous une réponse.

Des résultats sensationnels ont parfois été obtenus. Mais...

La lutte contre les mauvaises herbes à l'aide de parasites n'est pas restée dans le domaine de la théorie. A l'étranger, des succès ont déjà été enregistrés dans cette voie. Dans notre colonie de Madagascar, alors qu'il s'agissait de détruire des *Opuntia*, le but a même été dépassé. On introduisit des cochenilles spéciales qui s'attaquèrent aux *Opuntia* que les indigènes utilisent en période de disette et ce fut un véritable désastre. Ce fut la famine.

L'exemple malheureux, au point de vue humain, de Madagascar montre qu'on peut parfaitement détruire les mauvaises herbes à l'aide de parasites, mais diriger et limiter les attaques n'est pas toujours facile. Dans certains cas, on risque fort de déclencher des invasions, sur les mauvaises herbes d'abord, sur les plantes cultivées ensuite.

Dans cet ordre d'idées, nous avons eu l'occasion de constater qu'en Haute-Loire les invasions de ravenelles sont souvent stoppées ou limitées par des altises, mais qu'ensuite ces altises rendent impossible la « réussite » des semis de raves après céréales ainsi désherbées par les insectes en question.

Les insectes destructeurs de mauvaises herbes peuvent être dangereux.

L'exemple cité plus haut de la Haute-Loire montre que là où les ravenelles abondent, il est peu prudent de rechercher les moyens de faciliter la pullulation des puces ou altises qui détruisent les ravenelles. Après s'être multipliées sur les ravenelles, les altises passent sur les semis de raves que l'on fait après déchaumage. Là où on ne cultive guère les crucifères, il est évident qu'on a intérêt à voir les altises abonder, mais nous ne savons pas encore élever industriellement les altises. Partant de là, et quitte à réduire la population de ces « précieux insectes », la prudence conseille, lorsque les ravenelles menacent de tout envahir, de traiter les céréales en pulvérisant des colorants nitrés ou des hormones herbicides.

Déclencher et généraliser les attaques est difficile.

Il n'est pas rare d'observer sur les crucifères nuisibles des attaques massives de rouille blanche. Ailleurs, les chardons sont malmenés par la *rouille odorante*. En 1946, dans certaines cultures, cette rouille *(Puccinia Suaveolens)* a gêné parfois très sensiblement le développement du chardon. Au même moment, dans les cultures de lentilles, le *Bunium Bulbo-castanum* était également attaqué par une rouille.

A noter que cette année-là, sur les ravenelles, les altises d'abord et les méligèthes ensuite, jouèrent un grand rôle. Les méligèthes sont de petits insectes, gros dévoreurs de fleurs de colza. Lorsqu'ils abondent, la récolte de colza est à peu près nulle. En 1946, dans la région de Cayre (Haute-Loire), nous vîmes par contre que la formation des graines de ravenelles avait été entravée par les méligèthes. Par surcroît,

en juillet, un autre insecte, la *Teigne des crucifères,* exerça à son tour une action profitable pour les producteurs d'orge, qui ont à compter chaque année avec les ravenelles.

Hélas ! ces attaques étaient spontanées et nous aurions été bien en peine de les diriger. Il fallut se borner à constater, sans plus.

En attendant mieux, surtout dans les céréales, il faut encore faire appel aux herbicides chimiques.

La lutte contre les mauvaises herbes à l'aide de parasites reste encore du domaine de la théorie. En attendant mieux, il faut donc, lorsque ces herbes sont trop envahissantes, recourir aux méthodes chimiques.

Le désherbage à l'aide de produits chimiques ne constitue pas le seul moyen recommandable de lutte. Il y aura longtemps encore de bons et de moins bons agriculteurs, les premiers étant ceux qui, par des moyens culturaux, arrivent à se défendre. Il n'en reste pas moins vrai que l'emploi d'herbicides mérite de rentrer dans la pratique courante.

Dans une prochaine chronique nous raconterons comment, dans le Puy-de-Dôme, on a déversé vainement toute une série de produits herbicides sur les céréales, là où il aurait suffi de recourir à un *assolement* judicieux. Dans le Puy-de-Dôme, il s'agissait de détruire cette mauvaise herbe qu'est le *Bifora dicocca*, qui résiste remarquablement aux herbicides. Mais c'était là un cas vraiment exceptionnel. Lorsqu'on voudra enrayer une invasion de mauvaises herbes et, en particulier, détruire ravenelles, renoncules et chardons, les herbicides chimiques seront à employer.

On devra seulement se demander s'il vaut mieux répandre des solutions de colorants nitrés ou si on doit faire appel aux hormones herbicides, dont l'usage se généralise de plus en plus.

Bandol (Var).

E. Rosella,
Ingénieur agricole.

LES POUVOIRS D'UN JUGE PARITAIRE
EN FACE D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Sur d'assez nombreux points fixés par le Statut des baux ruraux, il doit y avoir, dans chaque département, une intervention préfectorale qui vient porter une réglementation précise. C'est notamment par arrêté préfectoral qu'est déterminée la superficie minima au-dessous de laquelle il n'y a qu'une petite parcelle, ou encore que sont publiés le ou les contrat-types de fermage ou de métayage relatifs à la région.

Au sujet de ces divers arrêtés préfectoraux, une question peut se poser : quels sont les pouvoirs des juges présidents des tribunaux paritaires à leur égard ? Ayant à statuer sur un cas d'application d'un arrêté préfectoral pris sur un point précis du statut des baux ruraux, le juge paritaire peut-il notamment apprécier la légalité de cet arrêt ou plus simplement l'interpréter ?

La solution semble facile à donner. En effet, un arrêté préfectoral (et c'est aussi le cas quand il est pris en application de l'ordonnance du

6, Rue de l'Herberie — MONTPELLIER — Tél. 70-23

PÉPINIÈRES LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTELIMAR (Drôme)

Choix **d'Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre en particulier

SEIBEL 7053 « l'Hybride de sécurité » CONVIENT POUR LES **REMPLACEMENTS,** et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc...

PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES

Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

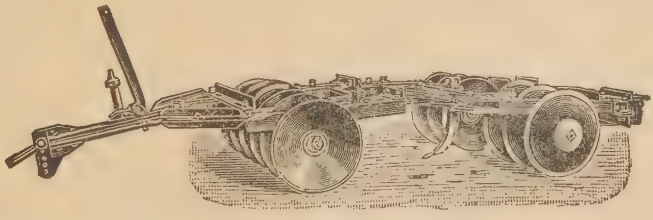

SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR

43, Avenue de Lombez. — **TOULOUSE** — Tél. 385.99

Tous Instruments aratoires a traction animale et mécanique :
Brabants, Bascules, Sous-soleuses, Extirpateurs. Pelles mécaniques

UNE HISTOIRE VÉCUE...

La Cave de x... avait une installation importante...

1

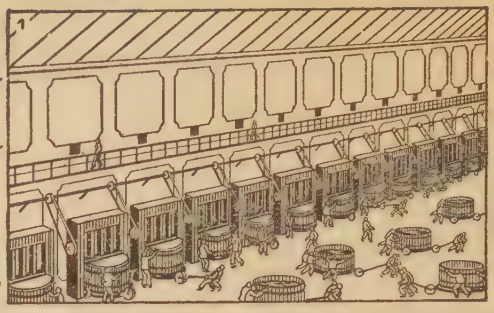

...mais ...ses frais d'exploitation étaient élevés...

...son matériel insuffisant...

..le coût des agrandissements nécessaires estimé considérable...

...un vendeur survint...

...un essai fut décidé...

3 ...Les Œnologues examinèrent...

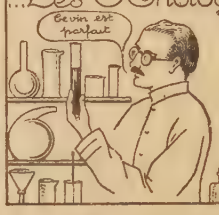

analysèrent...

dégustèrent...

conclurent...

Une grande décision fut prise :...

4

5 « Nettoyage par le vide »...

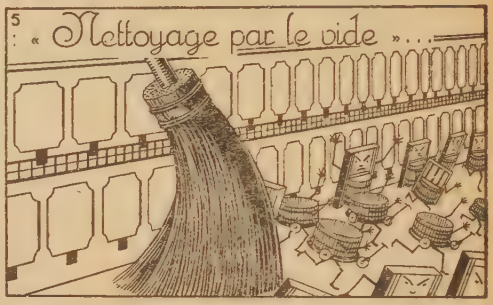

...et maintenant...

6

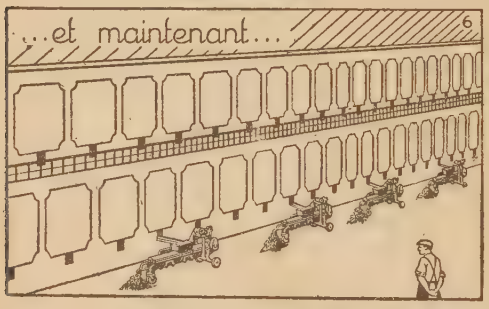

7

...Vins parfaits...

Production augmentée

Frais d'Exploitation diminués

Agrandissements inutiles

Grosses économies

grâce au

Pressoir "SUPERCONTINU Nectar"

MABILLE

«LE PRESSOIR DE L'AVENIR»

...et cette Cave, n'est ni la première... ni la seule... ni la dernière...

Notices Références franco sur demande PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE R. C. Tours 195

853

EN **HIVER**
SUR ARBRES FRUITIERS

L'HUILE JAUNE

Dyfrol

DÉTRUIT MOUSSES
LICHENS ET ŒUFS D'INSECTES

RÉDUIT LES TRAITEMENTS DE PRINTEMPS

C'EST UN PRODUIT
SHELL

VENDU PAR
Saint-Gobain

TRAITEZ vos Arbres fruitiers

en hiver comme au printemps avec les **PULVÉRISATEURS**

VERMOREL

Villefranche s/s. Rhône

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE
8.000.000 DE FRANCS

notice sur demande

VITICULTEURS !

Les ETABLISSEMENTS de PINS et POUZENC, Usine des Trois Lunes, à MAZAMET (Tarn), sont heureux de vous informer qu'ils livrent, comme par le passé, leur Engrais **Humique** Complet :

HUMOMAZE

dont l'Azote Organique est **dissous** à l'état de **Gélo-peptone.** Cet Engrais, très riche en Humus, ameublit les terres fortes et constitue pour le sol un régulateur d'humidité pendant les périodes de sécheresse. L'Humomaze est un Engrais **vivant** et contient des **ferments** qui favorisent l'assimilation des principes naturels du sol. Nombreuses références. **Représentants locaux demandés.**

Pour tous renseignements, s'adresser à nos agents :

M. Pierre BRIQUE, 14, rue Tourtel, CARCASSONNE (Aude). Tél. 7-27.
M. Georges LACUBE, 3, rue Courbet, LÉZIGNAN. Tél. 1-47.
M. Baptiste OTTOLIA, 1 *bis*, rue Jacquart, NARBONNE.
M. Fernand FERRIÉ, à ROUVENAC (Aude).
M. Joseph SALASC, 5, rue de la Citadelle, BÉZIERS. Tél. 46-63.
M. Roger TUBERT, 2, rue Maréchal-Joffre, PRADES (P.-O.).
M. Marius CALVAYRAC, à SIRAN (Hérault).

Vient de paraître

AGENDA AGRICOLE & VITICOLE
VERMOREL 1950

Elégant volume de plus de 400 pages, belle reliure et calendrier pour notes. C'est une véritable encyclopédie agricole donnant les meilleures formules et les plus étudiées pour

Obtenir de meilleurs rendements en céréales ;
Lutter contre les parasites de la vigne et des arbres fruitiers ;
Récolter du bon vin — Produire de beaux et bons fruits.

Il contient également tous renseignements utiles concernant :

Le nouveau Statut du fermage — Les lois rurales — Postes — Chemins de fer — Génie rural — Lois fiscales, etc...

Ouvrage remarquable par la variété et l'abondance de sa documentation, il est l'auxiliaire précieux des agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs, et évite de nombreuses recherches longues et difficiles.

Prix : **125 fr.** — Franco : **160 fr.** (poste recommandé **200 fr.**)

En vente à la librairie du *Progrès agricole et viticole* à Villefranche (Rhône) (C. C. P. n° 1045-26 Lyon) et à Montpellier, 1 *bis*, rue de Verdun (C.C.P. n° 786 Montpellier).

17 octobre 1945, modifiée par la loi du 13 avril 1946) constitue un acte administratif réglementaire. Il n'y a qu'à appliquer alors la théorie consacrée depuis longtemps déjà par la jurisprudence suivant laquelle les pouvoirs d'un tribunal judiciaire (et le juge paritaire fait partie de la hiérarchie judiciaire), vis-à-vis des actes administratifs réglementaires varient suivant qu'il s'agit de les interpréter ou d'en apprécier la légalité.

Cette distinction qui, depuis, a fait l'objet d'une jurisprudence constante, est déjà assez vieille puisqu'elle remonte au célèbre arrêt Septfonds, rendu le 16 juin 1923, par le Tribunal des conflits, organe chargé de trancher les conflits de compétence entre les organismes judiciaires et les organismes administratifs.

D'après l'arrêt Septfonds, le règlement (et l'arrêté préfectoral est un acte réglementaire) « participe également du caractère de l'acte législatif puisqu'il contient des dispositions d'ordre général et réglementaire, et qu'à ce dernier titre les tribunaux judiciaires chargés de l'appliquer sont compétents pour en fixer le sens s'il se présente une difficulté d'appréciation au cours d'un litige dont ils sont complètement saisis ».

Donc, quand un tribunal judiciaire a à connaître d'un acte administratif et doit l'appliquer, il a le droit (et même le devoir) d'apprécier et d'interpréter cet acte. Il n'a pas au contraire le droit d'en apprécier la légalité. Cette solution désormais classique est celle que doit suivre le juge paritaire en face d'un arrêté préfectoral pris en application d'une règle particulière du Statut des baux ruraux.

Si nous avons jugé utile de revenir sur cette théorie capitale et jusqu'à nos jours indiscutée, c'est par suite d'un récent arrêt du Tribunal des conflits capable de venir apporter une certaine brèche dans l'ancienne jurisprudence traditionnelle.

Dans un arrêt Barinstein du 18 décembre 1947 (J. C. P., II, 3966, note Fréjaville, D. 47, J. 476 note P. L. J.), le Tribunal des conflits, tout en rappelant le principe suivant lequel les tribunaux judiciaires ne peuvent se prononcer sur la légalité des actes administratifs, même réglementaires, admet « qu'il peut être dérogé à ce principe en ce qui concerne certains règlements administratifs... à raison de la nature des mesures prévues... et de l'atteinte grave qu'elles portent à l'inviolabilité du domaine privé, et par suite à la liberté individuelle ainsi qu'au respect de la propriété privée ».

Dans ce cas, on peut se demander si les diverses décisions préfectorales prises pour l'application du Statut des baux ruraux n'ont pas une répercussion indiscutable sur les « patrimoines privés » et en tous cas sur la « liberté individuelle » et la « propriété privée » ? Il nous semble que cela est soutenable puisque, par exemple, la parution d'un contrat-type empêche le bailleur d'insérer dans son contrat de fermage ou de métayage certaines clauses et que sa mise en application va porter des atteintes sérieuses à la notion de propriété privée telle du moins qu'elle résulte des textes du Code civil.

Et alors, si l'on admet cette interprétation, est-ce que la jurisprudence de l'arrêt Barinstein ne va pas jouer en notre matière, et, contrairement à la jurisprudence de l'arrêt Septfonds, le juge paritaire ne va-t-il pas

pouvoir apprécier la légalité des arrêtés préfectoraux pris en application du Statut des baux ruraux ?

A notre connaissance, aucun tribunal paritaire n'a encore fait état de cette tendance nouvelle du Tribunal des conflits. Mais l'évolution qui semble se dessiner dans la jurisprudence de cette juridiction valait d'être signalée, tout au moins dans les incidences possibles qu'elle pourrait bien avoir sur les pouvoirs du juge paritaire.

R. MONTAGNE.

QUESTIONS DIVERSES

Dégustation à Chablis

Ici, où nous avons fréquemment parlé de la vigne de l'Yonne, depuis 1909, rappelons que les grands crus blancs sont uniquement complantés de Beaunois ou Pinot blanc Chardonnay sur les flancs marneux de la vallée du Serein, dans les six kilomètres de sa traversée de l'étage Kimméridgien du Jurassique supérieur.

Les autres crus appartiennent aux calcaires portlandiens ou aux argilo-calcaires du crétacé inférieur, ou bien voient le Beaunois mélangé de Sacy ou d'Abigoté plus productifs.

Le tout greffé sur Riparia × Berlandieri 161-49, Riparia × Rupestris 3.309 ou Chasselas × Berlandieri 41 B.

Bien que tardifs, les cépages sont sensibles aux gelées et aux maladies, ce qui raréfie souvent les récoltes. Certaines années, les gelées d'automne surviennent avant la maturité.

Cela explique la cherté des bonnes années, des bons millésimes comme on dit aujourd'hui : 1947 est fameux parmi ces derniers.

Le Chablis est un vin blanc sec à boire dès le matin et aussi de préférence au début du repas, avec les huitres, les hors-d'œuvre, les poissons, les entrées.

Les vieux vins rouges, capiteux, sont préférables avec le rôti et surtout avec les fromages.

Au déjeuner gastronomique qui vient d'avoir lieu dans la cave des anciens moines (de Pontigny), à Chablis, on a servi avec le fromage le vin produit à Irancy, sur les calcaires du Jurassique moyen, au bord de l'Yonne, par un cépage importé, dit-on, par les légions romaines, d'où son nom de César ou Romain. Vin corsé, dur dans sa jeunesse, pouvant vieillir longtemps et donner du corps aux fins Pinots sans tuer leur bouquet, tels jadis les vins du Quercy rouges pour les « Médocs ».

*
**

Le dimanche 27 novembre 1949, étaient présentés à la dégustation les vins de Chablis, Courgis, Maligny, Epineuil, Irancy, Saint-Bris, Chitry, Villy et Lignorelles, toutes communes situées sur la bande calcaire du Jurassique supérieur traversée par l'Armançon, vers Tonnerre, par le

Serein entre Noyers et Ligny-le-Châtel, par l'Yonne entre Cravant et Auxerre.

Il fallait verser cent francs pour avoir le droit, non de boire, mais de déguster. Les bons vins s'apprécient par le nez, non par l'estomac.

Il y eut de la gaîté, de l'euphorisme, mais il ne semble pas qu'il y ait eu abus. Pas d'accident d'automobile au retour comme sur la route du retour de la Foire gastronomique de Dijon, paraît-il.

Il n'y a guère d'ivrognes dans les bons crus.

—«0»—

Brevet agrologique

Le 18 juillet 1949, il a été délivré, sous le numéro 956.176, un brevet intitulé : « Procédé de détermination de la teneur du sol en humus », par W. Holzweissig, qui avait obtenu le brevet allemand le 26 mars 1943 et l'avait déposé en France le 27 mars 1944. Les événements internationaux l'ont fait attendre cinq ans.

Ce brevet présente un intérêt scientifique, un intérêt agricole et aussi un intérêt juridique. Il n'est guère dans les usages de breveter une méthode d'analyse, tout au plus un instrument permettant cette opération. Quel sera le contrôle pour l'inventeur ?

Et à quand le brevet international, le brevet de l'Office des Nations Unies que nous demandions jadis ici à la Société des Nations (*Le Progrès agricole et viticole,* 12 octobre *1919* — et non 1949 comme l'indiquait par erreur le post-scriptum de ma note du 16 octobre 1949 sur la propriétés des nouveautés viticoles).

Pierre Larue,
Ingénieur agronome.

—«0»—

La potasse dans les roches. Interprétations italiennes

Touchant les roches renfermant de la potasse, dont *Le Progrès agricole et viticole* a déjà plusieurs fois entretenu ses lecteurs, des nouvelles nous arrivent d'Italie, dont nous allons donner les grandes lignes.

Ce pays est jusqu'à maintenant complètement dépourvu de gisements de potasse, il doit demander à la France ou à l'Allemagne ce que consomme son agriculture, aussi, ses chimistes, cherchent-ils depuis longtemps à l'extraire de certaines roches qui en sont largement pourvues, et il semblerait qu'un procédé réellement industriel vienne de voir le jour pour traiter l'une d'elles, la leucite.

C'est une roche essentiellement volcanique qui, chimiquement, est un silicate double d'alumine et de potasse ; c'est une sorte de feldspathoïde, extrêmement répandu dans les Appenins et aussi dans la montagne du Vésuve. Les teneurs en alumine et en potasse, qui oscillent, l'une et l'autre, entre 18 et 23 %, sont évidemment fort attrayantes, surtout si on peut extraire simultanément ces deux substances ; c'est à quoi serait arrivé le nouveau procédé.

Comme corollaire et pendant tout le temps qu'a duré la mise au point des opérations du traitement, on s'est livré à de nombreuses expériences touchant les usages agricoles et pour savoir ce qu'on pouvait espérer de la leucite employée directement à l'état brut. Ce sont les conclusions de ces essais qui présentent, pour nous, un véritable intérêt.

Les voici : très finement pulvérisée, la leucite est un silicate extrêmement instable, cédant sa potasse, sous l'action des acides les plus faibles : acides citrique, formique, carbonique ; même la chaux, la magnésie, le carbonate de chaux opèrent ce déplacement de la potasse sous forme finale de carbonate dans le terrain. Cette propriété fait donc de la leucite un engrais à action lente, ne présentant aucun danger d'empoisonnement des terres et utilisable de préférence dans les terrains calcaires et dans les terrains acides qu'elle neutralise. Elle est pour les engrais potassiques ce que sont les scories de déphosphoration pour les engrais phosphatés.

Nous supposons que cette intéressante roche existe dans notre Massif Central, mais jusqu'à présent personne ne s'est est occupé.

V. C.

PARTIE OFFICIELLE

Fixation du taux des primes à la culture de l'olivier pour 1949

(*J. O.*, 17 décembre 1949, p. 12.109)

Les taux des primes à la culture de l'olivier sont fixés, par arbre, pour l'année 1949, comme suit :

1° Prime de régénération ou de greffage : 5 fr. 80.

2° Prime de nouvelle plantation : 11 fr. 60.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Le nickel en viticulture. — Le vendredi 28 novembre dernier, M. Arbellot, ingénieur, a fait, à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, une conférence, accompagnée de projections, sur les possibilités d'utilisation *du nickel et de ses alliages dans l'industrie vinicole*.

Certains de ces derniers résistent bien à l'action corrodante du SO^2, et spécialement l'acier inoxydable 18-8.

G.

—«o»—

Les Chambres d'Agriculture tiennent session à Paris. Les présidents — ou leur suppléant délégué — de soixante-et-onze Chambres départementales d'Agriculture se sont réunis à Paris, le 30 novembre 1949, en session ordinaire de l'Assemblée permanente des Présidents

des Chambres d'Agriculture, établissement public qui, légalement, est, auprès des Pouvoirs publics, l'organe représentatif des intérêts généraux et spéciaux de l'agriculture métropolitaine et algérienne.

M. le Ministre de l'Agriculture était représenté à cette session par M. le Directeur des Affaires professionnelles et sociales du Ministère de l'Agriculture, en qualité de Commissaire du Gouvernement.

L'Assemblée a délibéré sur une demande d'avis qui lui avait été présentée par le Conseil économique, sur diverses propositions de loi d'initiative parlementaire relatives aux Chambres d'Agriculture.

L'Assemblée, affirmant la nécessité de favoriser le développement des organisations syndicales dans un régime de liberté et d'indépendance, a demandé l'organisation immédiate d'élections pour permettre aux agriculteurs et aux organisations agricoles d'élire leurs représentants et délégués au sein des Chambres d'Agriculture.

L'Assemblée a décidé de mettre à son ordre du jour les questions suivantes :

— reconstitution et amélioration de la fertilité des sols ;
— bâtiments d'habitation et d'exploitation agricoles (entretien, réparations, améliorations, reconstruction) ;
— commerce extérieur agricole (importations, exportations) ;
— pouvoir d'achat des agriculteurs ;
— Statut de la Mutualité agricole.

L'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture se réunira en session extraordinaire durant la semaine du 28 février au 5 mars 1950, à l'occasion du Salon de la Machine agricole.

—«o»—

Le mouvement des vins en Novembre

(en hl.)

	METROPOLE	ALGERIE
I. *Quantités sorties des chais*		
Pendant le mois de Nov. 1949 (A.O.C.).	219.417	néant
(V.C.C.).	2.021.178	1.112.886
Depuis le début de la campagne 1949-50.	**7.190.944**	**5.065.138**
Dans la période correspondante 1948-49.	7.790.742	5 145.186
II. *Consommation taxée*		
Pendant le mois de Nov. 1949 (A.O.C.).	132.850	néant
(V.C.C.).	2.829.646	76.578
Depuis le début de la campagne 1949-50.	**9.807.841**	**235.800**
Dans la période correspondante 1948-49.	8.667.920	254.703
III. *Stock commercial*		
Campagne en cours.....	**8.493.017**	**2.959.494**
Campagne précédente.....	8.419.827	2.227.427

—«o»—

L'Ecole d'Arboriculture fruitière et d'Agriculture de Fazanis-Sainte-Livrade informe les intéressés que, comme chaque année, quatre stages de moniteurs d'arboriculture fruitière, d'une durée de 15 jours, sont prévus à partir du 2 janvier 1950.

Les candidats doivent avoir au moins 18 ans et être susceptibles de suivre avec profit l'enseignement théorique donné tous les matins, les après-midi étant consacrés aux travaux pratiques au verger : taille, traitements, greffage, etc...

Un diplôme de Moniteur d'arboriculture est délivré par le Ministère de l'Agriculture aux candidats qui ont passé avec succès l'examen de fin de stage.

Pour tous renseignements sur les conditions de séjour, s'adresser au Directeur de l'Ecole d'Arboriculture fruitière et d'Agriculture de Fazanis-Sainte-Livrade-sur-Lot, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

BIBLIOGRAPHIE

A. Bertrand, correspondant du Muséum, président-fondateur de l'Association française des amateurs de Cactées, et A. Guillaumin, docteur ès-sciences, professeur de culture au Muséum national d'Histoire naturelle. — **Cactées.** — Un volume de 128 pages, 19×14, avec 61 illustrations en noir et en couleurs. — Prix : franco 615 fr. — La Maison Rustique, 26, rue Jacob, Paris (VI^me^).

Les Cactées sont à la mode... Il manquait jusqu'à présent un ouvrage qui donne, en termes simples, les conseils nécessaires pour en réussir la culture. En effet, ces plantes, adaptées aux conditions de vie très spéciales des déserts américains, ne se soignent pas du tout de la même façon que les autres.

Le très beau livre de A. Bertrand et A. Guillaumin vient donc à son heure pour combler cette lacune. Les auteurs, après avoir présenté le Cactus, nous montrent quelles sont ses conditions de vie dans la nature ; d'importants chapitres traitent séparément de la culture en général et des différents moyens de multiplication : semis, bouturage et greffe. Enfin, une revue de la « Famille » nous indique toutes ses divisions, tous les genres sont cités et font l'objet de conseils particuliers de culture, car il est logique que des plantes vivant en Patagonie n'aient pas les mêmes besoins que celles vivant à l'Equateur ou sur les côtes de la Basse-Californie.

Les maladies des Cactées et les moyens de lutte contre les parasites qui les attaquent, les monstruosités, extraordinaires déformations de plantes déjà si curieuses, font l'objet de chapitres nous donnant l'essentiel de ces différentes questions.

En résumé, c'est un ouvrage qui permet à l'amateur de connaître tout ce qui lui est nécessaire pour cultiver les Cactées avec les meilleures chances de succès et surtout pour en obtenir les fleurs magnifiques si peu connues.

—«O»—

P. CHAMPAGNAT, chef de travaux à l'Institut botanique de Strasbourg. **La taille des arbres fruitiers.** — Un volume de 220 pages, 16×25, avec 71 figures. — Franco : 535 fr. — La Maison Rustique, 26, rue Jacob, Paris (VIme). C. C. P. Paris 209-39.

L'auteur, un des jeunes biologistes qui promettent un bel avenir à la science française, est d'abord un paysan solide qui vit près de la nature et ne croit que ce qu'il a expérimenté de sa main. Son livre est ainsi le plus remarquable exemple d'association de l'esprit pratique et de l'analyse scientifique des causes.

Avec cet ouvrage, on apprend vraiment à tailler, comme si un praticien vous conduisait la main. Mais on apprend aussi à penser en taillant, à comprendre les raisons connues et à sentir les mystères encore inconnus des corrélations physiologiques que la taille met en jeu : un arboriculteur et un pépiniériste y trouvent l'un et l'autre leur profit.

L'exposé est loyal et éclectique : il enseigne les différents systèmes : classiques, modernes et révolutionnaires, la vieille taille française, la taille Lorette, l'arcure italienne ou allemande, les formes naturelles que certains ont qualifié « d'arboriculture contemplative ». Pour chaque système sont indiquées les conditions et les conséquences de l'emploi, objectivement, sans parti pris, mais avec le constant souci d'une réalisation technique la plus correcte.

BULLETIN COMMERCIAL

Métropole. — *Aude.* — Carcassonne (17) : 9° à 11° : 370 à 390 fr. — Lézignan-Corbières (14) : Corbières-Minervois : 10 à 12° : 370 à 400. — Narbonne (15) : 9° : 385 ; 10 à 11° : 370 à 380.

Gard. — Nimes (19) : 8°,5 à 11° : 390 à 370 ; vins inférieurs : 340 à 350 ; vins de pressoir : 300 à 340.

Hérault. — Béziers (16) : 365 à 370 ; Montpellier (20) : 9 à 11° : 375 à 360 ; vins de pressoir : 280 à 320 ; Sète (21) : vins de pays 9 à 11° : 375 à 360 ; vins d'Algérie : 11 à 13° : 410 à 450.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (17) : 8°,5 : 400 ; 9 à 11° : 380 à 370 ; 11 à 13° : 370 à 400.

Saône-et-Loire. — Mâcon (la pièce de 215 l.) ; Mâcon rouge A. C. : 10 à 11° : 9 à 10.000 ; Mâcon blanc A. C. : 11 à 13° : 14 à 18.000 ; Beaujolais A. C. : 11° : 11 à 11.500 ; 12° : 12 à 13.000 ; 12°,5 : 13 à 14.000 ; Crus du Beaujolais : 14 à 18.000 ; Moulin à vent : 18 à 25.000 ; Pouilly-Fuisse : 24 à 26.000.

Var. — Brignoles (17) : 370 à 375.

Algérie. — Alger (17) : 11 à 12° : 350 à 360 ; Oran (17) : 12 à 13° : 390 à 395.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Nouvelles cartes d'abonnement à demi-tarif à la S. N. C. F.

La S. N. C. F. communique : Deux nouvelles cartes d'abonnement « demi-tarif » sont en vente depuis le 1er décembre.

En plus des cartes permettant de voyager à demi-tarif, valables six ou douze mois, vous pouvez désormais vous procurer des cartes demi-tarif valables :

a) un mois sur l'ensemble des lignes de la S. N. C. F. ;

b) trois mois sur un parcours déterminé.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

BELLE DE PONTOISE

Maturité : décembre-février. *Synonyme :* ...»...

FRUIT. — Très gros ou gros, isolé ou réuni à un ou deux autres, sphérico-conique, souvent élargi, à contour plus ou moins irrégulièrement arrondi.

Epiderme : lisse, mince, un peu onctueux, jaune-blanchâtre à l'ombre, lavé de brun vers le pédicelle, marqué de quelques petits points bruns, teinté de rouge sombre, strié et marbré de rouge cerise brillant, le tout recouvert d'une très légère pruine.

Pédicelle : court ou moyen, grêle.

Cuvette du pédicelle : large et assez profonde.

Cuvette de l'œil : étroite, profonde ou moyennement profonde, plissée, bossuée.

Œil : moyen ou grand, clos ou mi-clos.

Chair : blanche ou blanche-verdâtre, mi-fine, tendre, légèrement sucrée, toujours acidulée.

Pépins : larges, plats, à pointe courte, dans petites loges.

Qualité : bonne ; parfois assez bonne seulement.

Remarque. — Ce fruit, d'amateur ou d'apparat, originaire de Pontoise, acquiert un gros volume après éclaircissage seulement. Il suffit d'une attaque de pucerons pour que le sujet ne donne plus que de très petits fruits. L'épiderme est assez sensible pour s'impressionner facilement lorsqu'on tente d'y fixer un dessin ou une photographie.

ARBRE. — Très vigoureux, très fertile.

Rameaux : longs, forts, brun clair, duvetés de gris ; mérithalles longs ; nombreuses petites lenticelles rondes et jaunâtres. Yeux petits, obtus.

Feuilles : grandes, ovales, épaisses, vert foncé, gaufrées ; dents profondes ; pétiole gros, court, rosé, sans stipules.

Bouton à fleurs : petit. Fleurs grandes, rose violacé ; mi-hâtives.

Remarque. — Variété intéressante par le volume et la bonne conservation de ses fruits.

J. VERCIER.

TABLE ANALYTIQUE ET DES MATIÈRES

A

Adresses. — Changement d'adresse (Syndicat des fabricants d'engrais), p. 279.
Agriculteurs. — Société des Agriculteurs de France, p. 333.
Agriculture. — Un danger mortel pour l'agriculture, p. 16. — Agriculteurs, aidez-nous, p. 74. — Vers une production française d'hybrides de maïs, p. 282. — Chambres d'Agriculture, p. 333. — Voir *Chambres.*
Alcoolisme. — Remarques sur l'alcoolisme en Limousin pouvant servir d'éléments d'information dans la lutte contre l'alcoolisme, p. 165.
Aliments composés. — Des aliments composés de complément ? Pourquoi ?, p. 141.

B

Bail. — Le droit pour le bailleur au renouvellement du bail, p. 270.
Bailleur. — Voir *Bail.*
Bibliographie. — L'Avocatier, par M. Carra, p. 9. — Monographie des principales variétés de pêchers, par H. Caillavet et J. Souty (annonces nos 27-28). — La Revue française et la Belgique, *id.* — Organisation des chantiers de moissonnage-battage, *id.*, nos 29-30. — Les blés de semence, par F. Flandrin, *id.* — Jus de fruits, *id.* — L'agriculteur provençal, *id.* — Le riz dans l'économie égyptienne, *id.* — Le Grenadier, par V.-A. Evreinoff, *id.* — Problèmes agricoles d'un temps difficile et de toujours (1920-1945), par Paul Pouzin, p. 79. — Techniques industrielles ; Techniques agricoles, par Noilhal Henri, p. 79. — Revue de Législation agricole, p. 80. — Revue paysanne de Droit rural, p. 80. — Labour pour maïs et sorgho (rectification), p. 80. — Revue économique franco-suisse, p. 110. — Champignons sur couche, par J. Lachaume et G. Bellair, p. 199. — La pomme de terre, par Jean Feytaud, p. 199. — Revue de législation agricole, p. 199. — Salon de l'Automobile : L'Officiel des marques, p. 249. — Chiens de garde, chiens de défense, par R. Montenot, p. 280. — Bulletin technique d'information des Services agricoles, p. 280. — L'insémination artificielle, par E. Degois, p 280. — Problèmes agricoles, p. René Cercler, p. 305. — Compte rendu du IVmr Congrès national du raisin de table, p. 336. — Cactées, par A. Bertand, p. 384. — La taille des arbres fruitiers, p. 385.
Blé. — Comment éviter la carie du blé, p. 208.
Blocage. — Au sujet du blocage, p. 229.
Bobards. — Des bobards qu'il est préférable de détruire, p. 358.
Bois et plants de vigne. — Voir *Sélection.*
Boutures. — Boutures à un œil et hormones, p. 18. — Sur le trempage des boutures dans les hormones, p. 76.
Bonde. — Bonde (de fermentation) sèche, p. 274.
Brevet. — Brevet agrologique, p. 381.

C

Carthame. — Le Carthame en Berry, p. 305.
Cave. — Etude rationnelle du matériel de caves, p. 254.
Centenaire. — Centenaire d'un auteur viticole, p. 225.
Chambres d'Agriculture, p. 382.
Cessibilité. — Voir *Economie rurale.*
Chlordane. — Voir *Fourmi.*
Colbert. — La vigne et le vin, p. 106.
Comité de Coordination, p. 146.
Concours. — Concours ovin de Sisteron, p. 140. — Concours de tracts pour la vulgarisation « Céréales », p. 334.
Confédération. — Confédération européenne de l'Agriculture, p. 278.
Congrès. — Le Congrès de Pau, p. 3, 25. — Congrès technique international, p. 20. — La XXVIIIme Session plénière du Comité de l'Office international du vin, p. 22. — Congrès de la Fédération nationale de la vigne nouvelle, p. 54. — XXme Congrès international de Chimie industrielle, p. 198.
Coopération agricole. — Voir *Mutualité.*
Cultures. — Voir *Explosif agricole.*

D

Décrets. — Appellations contrôlées Côtes du Rhône et Clairette de Bellegarde, p. 24.
Dégustation. — Dégustation à Chablis, p. 380.
Densité. — Voir *Plantation.*
Dévaluation. — Voir *Viticulture.*
Diplômes. — Remise de diplômes au Palais de France (Istanbul), p. 52.

E

Eaux dures. — Les eaux dures sont instantanément adoucies par les zéolites, p. 135. — Les eaux dures dans le Gard, p. 136.
Ecoles. — Ecole d'horticulture et d'arboriculture fruitière d'Ecully (Rhône), p. 23.

Ecole d'Agriculture et de Viticulture de La Brosse (Yonne), p. 23. — Ecole d'Agriculture d'Antibes, p. 54. — Ecole d'horticulture d'Antibes, p. 54. — Ecole d'Agriculture et de Viticulture de Fontaines, p. 110. — Ecole régionale d'Agriculture et de Viticulture de Beaune, p. 140. — Enseignement agricole et artisanal de Neuvic, p. 169. — Centre d'études Alberto Marone, p. 198. — Ecole d'Agriculture de Fazanis, p. 198, 384.

Economie rurale. — L'appréciation des motifs de la reprise et la cessibilité du droit de reprise, p. 17.

Engrais. — Sur les engrais phosphatés, p. 81. — Prix des engrais, p. 140. — Il n'y a pas pénurie d'engrais azotés, p. 272. — Voir *Glauconie.*

Enseignement rural. — Cours d'enseignement rural par correspondance d'Angers, p. 277.

Ephippigers. — Des éphippigers en haute montagne ravagent les cultures, p. 46.

Explosif agricole. — L'explosif agricole et les cultures en terrasse, p. 19.

Exposition. — Exposition et Concours agricole départemental de Castres, p. 52.

F

Fédération suisse d'élevage de la race tachetée rouge, p. 140.

Feldspaths. — Voir *Potasse.*

Fermage. — Commentaire de la loi du 31 décembre 1948 réglementant le mode de calcul des fermages, p. 347.

Fermentation. — Voir *Œnologie.*

Foire. — Foire internationale de la Vigne et du Vin, p. 169. — Foire internationale d'Izmir, p. 225. — La Foire de Montpellier, p. 254.

Fourrage. — Un excellent fourrage annuel : le trèfle incarnat, p. 247.

Fourmi. — La fourmi argentine et le chlordane, p. 355.

Fruits. — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : Belle de Boskoop, p. 364.

Fumure. — La fumure de la vigne, p. 344.

G

Glauconie. — Glauconie et engrais, p. 108.

H

Hannetons. — Le hanneton peut rendre quelques services... après sa mort, p. 76.

Herbes. — Pour détruire les mauvaises herbes dans les céréales, p. 269. — Dans la région de Bandol les herbes blanches ont été utilement ravagées par les chenilles, p. 376.

Hormones. — Voir *Boutures.*

Horticulture. — Salon d'Horticulture et du Machinisme agricole, p. 277.

Huile d'olive. — Propagande en faveur de l'huile d'olive métropolitaine, p. 223.

Hybrides. — La question des hybrides, p. 23. Catalogue des hybrides producteurs, p. 174, 177.

I

Impôts. — Les nouveaux impôts des propriétaires fonciers, p. 141.

Incendie. — Qui est responsable en cas d'incendie d'un bien rural donné à bail, p. 300.

Informations. — Le mouvement des vins en mai 1949, p. 22 ; en juin, p. 77 ; en juillet, p. 140 ; en août, p. 249 ; en sep., p. 279 ; en oct., p. 333 ; en nov., p. 383. — La 28me Session plénière du Comité de l'Office international du vin, p. 22. — La question des hybrides, p. 23. — Défense de la propriété agricole, p. 24. — Remise de diplômes au Palais de France (Istanbul), p. 52. — Ratification de l'entente entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Office international du Vin, p. 52. — Fédération suisse d'élevage de la race tachetée rouge, p. 140. — Concours ovin de Sisteron, p. 140. — Les nouveaux impôts des propriétaires fonciers, p. 141. — Des aliments composés de complément ? Pourquoi ?, p. 141. — Contrôle de maturité dans la région bordelaise, p. 169. — Une Foire internationale de la vigne et du vin s'ouvrira à Montpellier, p. 169. — Prévisions de la récolte 1949, p. 169. — Centre d'études Alberto Marone, p. 198. — XIIme Congrès international de Chimie industrielle, p. 198. — A Beaune, p. 359.

J

Juge paritaire. — Les pouvoirs d'un juge paritaire en face d'un arrêté préfectoral, p. 378.

K

Kuntra (cépage), p. 129.

L

Légion d'honneur. — M. P. Berthault, p. 4.

Lois et décrets. — Voir *Partie officielle.*

M

Machinisme. — Voir *Horticulture.*

Maïs et Sorgho, p. 50.

Manifeste de la Confédération européenne de l'Agriculture, p. 305.

Marcs. — Utilisation des marcs, p. 273. — Voir *Œnologie.*
Marques. — L'Officiel des Marques, p. 249.
Matériel. — Voir *Cave.*
Maturité. — Contrôle de maturité dans la région beaujolaise, p. 169.
Mildiou. — Le mildiou dans le Midi de la France en 1948, p. 181, 209, 231.
Motoculture. — Démonstration de poudrage, p. 77. — Les motofaucheuses, p. 108. — Compte rendu de la présentation commentée d'appareils de lutte contre le mildiou, p. 137. — Le tracteur Fordson à huile lourde, p. 168. — Démonstration du tracteur Vigneron, p. 195. — Démonstration de moto-viticulture, p. 325.
Mouche. — Voir *Riziculture.*
Mulching. — A propos du mulching dans les vergers, p. 167.
Mutualité. — Cours de Mutualité et de Coopération agricoles, p. 276.

N

Nations Unies. — Ratification de l'entente entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture et l'Office international du Vin, p. 52.
Nécrologie. — Edouard Barthe, p. 176. — Henri d'Herbes, p. 333.
Nikel. — Le nikel en viticulture, p. 382.
Nouveautés agricoles. — Sur la propriété des nouveautés agricoles, p. 248.

O

Œnologie. — Conseils pour la vinification, p. 55, 87, 111, 147. — Marcs à distiller : teneur minimum en alcool, p. 206. — Fermentation complémentaire et arrêt de la fermentation, p. 207. — Cours d'œnologie, p. 226. — Etude rationnelle du matériel de cave, p. 251. — Procédé original de fermentation continue, p. 313.
Oléiculture. — Voir *Olivier.* — Oléiculteurs, faites confiance à ceux qui vous défendent, p. 356.
Olivier. — Une vieille richesse qui se meurt : l'Olivier, p. 10, 67, 189, 215, 237.

P

Partaire. — Voir *Juge paritaire.*
Partie officielle. — Décret du 25 juin 1949 relatif à l'échelonnement des sorties de vin de la propriété pour la campagne 1948-1949, p. 22. — Décrets nos 49.856 et 49.857, p. 24. — Les nouveaux droits sur les alcools, p. 78. — Décret du 21 juillet 1949 relatif à l'échelonnement des sorties du vin à la propriété, p. 78. — Rétablissement des droits de douane sur les vins d'exportation, p. 79. — Suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables aux vins, p. 139. — Décret fixant le prix et les modalités de payement, de stockage et de rétrocession des céréales pour la campagne 1949-1950, p. 139. — Prix des graines oléagineuses métropolitaines de la récolte 1949, p. — Décret relatif à la fabrication des piquettes, etc., p. 197. — Arrêté portant fixation des prix des alcools autres que l'alcool de betteraves, p. 197. — Décret modifiant les décrets du 19 août 1921 et 31 janvier 1930, etc., p. 249. — Commercialisation des plants de vigne, p. 275. — Décret relatif à la fabrication des piquettes et vins de sucre pour la consommation familiale, p. 332. — Création d'un Comité technique des bois et plants de vigne, p. 358. — Fixation du taux des primes à la culture de l'olivier, p. 382.
Pépiniériste. — Chez les pépiniéristes-viticulteurs, p. 146. — Liste des pépiniéristes-viticulteurs ayant produit des plants racinés sélectionnés, p. 360.
Phosphates. — La fabrication des phosphates de chaux par voie sèche, p. 107. — Phosphate de chaux des Corbières, p. 195.
Plants de vigne. — Voir *Sélection.* — Commercialisation des plants de vigne, p. 275. — Racinés sélectionnés, p. 360.
Plantations. — Recherches sur la densité et la disposition des plantations, p. 285, 350, 369.
Pommes de terre. — De la conservation des pommes de terre, p. 48.
Porte-greffes. — Porte-greffes métropolitains et autres, p .310.
Potasse. — La potasse des feldspaths, p. 171. — Possibilité de potasse en Afrique du Nord, p. 248. — Situation actuelle dans les potasses des Landes, p. 274. — Nous ne produirons jamais assez de potasse, p. 303. — La potasse dans les roches. Interprétation italienne, p. 381.
Prix. — Les prix, p. 3. — Le Prix Henri Gervais à Adrien Bonnet, p. 86. — Prix agricoles et politique rurale, p. 109, 124, 152. — Considérations sur la hausse des prix du vin, p. 133. — Voir *Engrais.*
Production. — La production viticole des quatre départements méridionaux, p. 359.
Propriété. — Révision de la valeur locative des propriétés non bâties, p. 72.
Propagande. — Nécessité d'une propagande, p. 293.
Protection des végétaux. — Comment éviter la carie du blé, p. 208.
Pyroschistes. — Un amendement possible avec les sous-produits de l'industrie des pyroschistes, p. 330.

R

Récolte (prévisions de), p. 169.
Recrutement de contrôleurs, p. 226.
Reprise. — Voir *Economie rurale.*
Riz. — Culture et fertilisation du riz, p. 39. — Riz et températures, p. 170.
Riziculture. — Une menace pour la riziculture en Camargue : la mouche du riz, p. 302.

S

Salaire. — Salaire apparent et salaire réel, p. 303.
Sélection. — La sélection en viticulture, p. 4, 27. — Fonctionnement de la Section de sélection et de contrôle des bois et plants de vigne en 1948, p. 34, 62, 96, 118, 158.
Situation viticole, p. 143.
Sorgho. — Voir *Maïs.*
Spoliés. — Défense des spoliés, p. 173, 201, 251, 337.
Stocks. — Stocks de vin déclarés à l'expiration de la campagne, p. 276.

T

Trèfle incarnat. — Voir *Fourrage.*

V

Valeur locative. — Voir *Propriété.*
Végétaux. — Voir *Protection des végétaux.*
Vendanges. — Les vendanges en Beaujolais, p. 199.
Vigne. — Voir *Colbert.*
Vinification. — Voir *Œnologie.*
Vins. — Écoulement des vins, p. 3. — Le mouvement des vins en mai, p. 22 ; en juin, p. 77 ; en juillet, p. 140 ; en août, p. 249 ; en septembre, p. 279 ; en octobre, p. 333 ; en novembre, p. 383. — La XXVIII^me^ Session plénière du Comité de l'Office international du vin, p. 22, 253. — L'origine des vins importés aux Etats-Unis, p. 75. — Voir *Prix.* — La chaîne du vin, p. 180. — Où vont les vins du Portugal, p. 180. — Situation de la viticulture en Autriche, p. 273. — Voir *Stocks.* — Hock = vin du Rhin, p. 331. — Voir *Fumure.*
Viticulture. — Voir *Sélection.* — Boutures à un œil et hormones, p. 18. — Suites du Congrès de Pau, p. 25. — Fonctionnement de la Section de sélection et de contrôle des bois et plants de vigne en 1948, p. 34, 62, 96, 118, 158. — Le Prix Henri Gervais à M. Adrien Bonnet, p. 86. — Kuntra, p. 129. — La situation viticole, p. 143. — Chez les pépiniéristes-viticulteurs, p. 146. — Dernière heure, p. 146. — Défense des spoliés, p. 173, 201, 251, 337. — Catalogue des hybrides producteurs, p. 174. — Le mildiou dans le Midi de la France, p. 181, 200, 231. — Voir *Plantations.* — Viticulture et dévaluation, p. 295. — Voir *Porte-greffes.*

TABLE DES AUTEURS

A

Alabouvette (L.). — Vers une production française d'hybrides de maïs, p. 281.

B

Branas (J.). — Suites du Congrès de Pau, p. 25. — Fonctionnement de la Section de sélection et de contrôle des bois et plants de vigne en 1948, p. 34, 62, 96, 118, 158. — Le Prix Henri Gervais à M. Adrien Bonnet, p. 86. — La situation viticole ; chez les pépiniéristes. Dernière heure, p. 143. — Défense des spoliés, p. 173, 251, 307, 337. — Catalogue des hybrides producteurs, p. 174, 177. — Recherches sur la densité et la disposition des plantations, p. 285, 350, 369. — Porte-greffes métropolitains et autres, p. 310.
Bernon (G.). — Le mildiou dans le Midi de la France en 1948, p. 181, 200, 231.
Biron (Marcél). — Kuntra, p. 129. — Foire internationale d'Izmir, p. 225.
Buchet (Gabriel). — Le Vigneron d'aujourd'hui, par Raymond Carles (Bibliographie), p. 334.
G. B. — Edouard Barthe, p. 176.

C

Charrin (V.). — L'explosif agricole et les cultures en terrasse, p. 19. — Le hanneton peut rendre quelques services... après sa mort, p. 76. — La fabrication des phosphates de chaux par voie sèche, p. 107. — Glauconie et engrais, p. 108. — Les eaux dures sont instantanément adoucies par les zéolites, p. 135. — Les eaux dures dans le Gard, p.

136. — La potasse des feldspaths, p. 171. — Phosphates de chaux des Corbières, p. 195. — Possibilités de potasse en Afrique du Nord, p. 248. — Situation actuelle dans les potasses des Landes, p. 274. — Nous ne produirons jamais assez de potasse, p. 303. — Un amendement possible avec les sous-produits des l'industrie des pyroschistes, p. 330. — Des bobards qu'il est préférable de détruire, p. 358. — La potasse dans les roches. Interprétations italiennes, p. 381.

CREMASCHI et NÈGRE (E.). — Procédé original de fermentation continue, p. 313.

D

E. D. — L'écoulement des vins. Les prix, p. 3. — Légion d'honneur, p. 4. — Nécrologie : Edouard Barthe, p. 79. — Sur les engrais phosphatés, p. 81. — Au sujet du blocage, p. 229. — A Beaune. — La production viticole, p. 359.

DEMESMAY. — Agriculteurs, aidez-nous, p. 74. — La nécessité d'une propagande, p. 293.

F

FOURGEAUD (J.). — Un excellent fourrage annuel : le trèfle incarnat, p. 247.

G

G. — Salaire apparent et salaire réel, p. 303. — Le nikel en viticulture, p. 382

G. B. et E. D. — Voir *Nécrologie*.

Gouvernement général de l'Algérie. — Recrutement de contrôleurs de l'Office algérien d'action économique et touristique (OFALAC), p. 226.

H

HICKINBOTHAM (Alan R.). — La fumure de la vigne, p. 344.

J

JOLY (R.-L.). — Congrès technique international, p. 20.

L

LACOMBE (Roger). — Les motofaucheuses, p. 108. — Compte rendu de la présentation commentée d'appareils de lutte contre le mildiou, p. 137. — Démonstration des tracteurs vignerons, p. 195. — Démonstration de moto-viticulture, p. 325.

LARUE (Pierre). — Boutures à un œil et hormones, p. 18. — Maïs et Sorgho, p. 50. — L'origine des vins importés aux Etats-Unis, p. 75. — Sur le trempage des boutures dans les hormones, p. 76. — Colbert, la vigne et le vin, p. 106. — Riz et température, p. 170. — Où vont les vins du Portugal, p. 180. — Centenaire d'un auteur viticole, p. 225. — Sur la propriété des nouveautés agricoles, p. 248. — Utilisation des marcs, p. 273. — Bonde (de fermentation) sèche, p. 274. — Hock = vin du Rhin, p. 331. — Dégustation à Chablis, p. 380. — Brevet agrologique, p. 381.

LAURENS (R.-P.). — Considérations sur la hausse des prix du vin, p. 133.

LÉOBARDY (DE). — Remarques sur l'alcoolisme en Limousin, p. 165.

LEVADOUX (L.). — La sélection en viticulture (suite), p. 4, 27.

M

MARSOLAT (R.). — Une vieille richesse qui se meurt : l'Olivier, p. 10, 67, 189, 215, 237.

MAURON. — Le Carthame en Berry, p. 365.

MASPETIOL (Roland). — Prix agricole et politique rurale, p. 103, 124, 152.

MIALLET (A.). — De la conservation des pommes de terre, p. 48.

MILHAU (Jules). — Viticulture et dévaluation, p. 295.

MONTAGNE (R.). — L'appréciation des motifs de la reprise et la cessibilité du droit de reprise, p. 17. — Le droit pour le bailleur au non renouvellement du bail, p. 270. — Qui est responsable en cas d'incendie d'un bien rural donné à bail ?, p. 300. — Commentaire de la loi du 31 décembre 1948 réglementant le mode de calcul des fermages, p. 347. — Les pouvoirs d'un juge paritaire en face d'un arrêté préfectoral, p. 378.

N

N. — Révision de la valeur locative des propriétés non bâties, p. 72. — Démonstration de poudrage, p. 77. — Le tracteur Fordson à huile lourde, p. 168.

NÈGRE (Edouard). — Conseils pour la vinification, p. 55, 87, 111, 147. — Marc à distiller : teneur minimum en alcool, p. 206. — Etude rationnelle du matériel de cave, p. 251.

NÈGRE (E.) et MARICHAL (M.). — Fermentation complémentaire et arrêt de la fermentation, p. 207.

O

OLIVIER (P.). — Un danger morter pour l'agriculture, p. 16.

P

POURPE (A.). — Propagande en faveur de l'huile d'olive métropolitaine, p. 223. —

Oléiculteurs, faites confiance à ceux qui vous défendent, p. 356.
Protection des végétaux. — Comment éviter la carie du blé, p. 208.

R

Ravault (Lucienne). — La fourmi argentine et le chlordane, p. 355.
Rosella (E.). — Des ephippigers en haute montagne ravagent les cultures, p. 46. — A propos du mulching dans les vergers, p. 167. — Pour détruire les mauvaises herbes dans les céréales on peut employer des colorants ou des hormones herbicides, p. 269. — Dans la région de Bandol les herbes blanches ont été utilement ravagées par les chenilles, p. 376.

S

Soubiès (L.), Gadet (R.) et Maury (P.). — Culture et fertilisation du riz, p. 39.

T

Teleki (André). — Situation de la viticulture en Autriche, p. 273, 330.
Timon-David (Jean). — Une menace pour la riziculture en Camargue : la mouche du riz, p. 302.

V

Vercier (J.). — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : Belle de Boskoop, p. 364. — Belle de Pontoise, p. 386.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

DE L'ENGRAIS - de l'HUMUS...

en voilà

GRATUITEMENT

en recevant des

GADOUES FRAICHES

la meilleure fumure, la meilleur marché puisque

EXPÉDIÉE GRATUITEMENT

AVEC RISTOURNES IMPORTANTES

sur le prix du transport

TERREAU DE GADOUE CRIBLÉ TAMISÉ
FUMURE pour la VIGNE

Nous consulter pour ces produits vendus au-dessous de la taxe

ENTREPRISE G. DOBROUCHKESS

1, Rue Huysmans. — PARIS (VIe)

16, Rue Frédéric-Chevillon. — MARSEILLE

LE
TRACTEUR VIGNERON TV 98
FAURE-URANUS
à chenilles protégées

est maintenant fabriqué en série

dans ses usines de St-CHAMOND (Loire), par la

Cie des FORGES & ACIÉRIES de la MARINE et d'HOMECOURT

Société anonyme au capital de 737.334.900 francs

Direction générale et Services commerciaux :

12, rue de la Rochefoucauld, 12 -:- PARIS (9e)

Téléphone : Trinité 81-50

Concessionnaire exclusif pour le Midi de la France :

U.C.A.S.O.

14, rue Alexandre-Fourtanier -:- TOULOUSE

Téléphone : 246-41

ARD. DIESEL 24 cv. largeur 0m 72 et 0m 78

VITICHENILLE 10/20 largeur 0m 66

incomparables pour la **viticulture** font leurs preuves **depuis 20 ans**

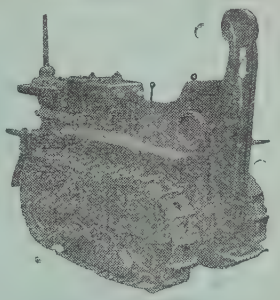

Type NORMAL (chenilles seules)
Type MIXTE (chenilles et pneus)

BAUCHET-TRACTEURS - 1, rue Jeanne-d'Arc, LYON

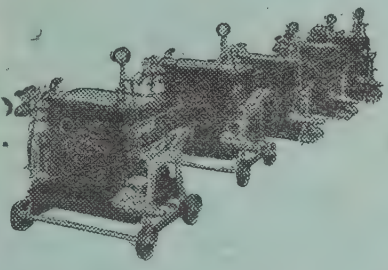

FILTRES A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

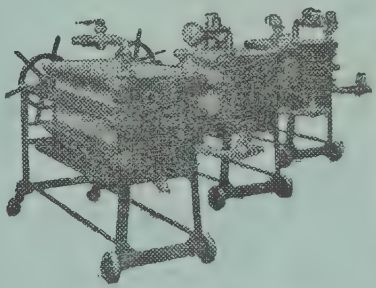

SOCIÉTÉ Nlle des ÉTABLISSEMENTS

SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Représentants et Agents dans le sud de la France

Pour le **Traitement d'hiver des Arbres fruitiers** utiliser

ARBAX-J

OLARBAX

OLARBAX-J

Renseignez-vous auprès de :

M. ROZELLO, Ingénieur Agricole, à BANDOL (Var)

OU DE LA S.M.C. DE SAINT-DENIS

69, Rue de Miromesnil, PARIS (8e)

Société VICTORIN CHAVE & Fils

VIGNES AMÉRICAINES & HYBRIDES

GREFFÉS RACINÉS

BOUTURES 1ER CHOIX & ÉLITE

CARPENTRAS (Vaucluse) Tél. 4-74

— REPRÉSENTANTS DEMANDÉS —

OFFRE D'EMPLOI.

REPRÉSENTANTS Visitant déjà culture viticole pour vente paille fourrage. Chrismas St-Martin de Nicelles (Eure et Loir.)

Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs

FLORENSAC (HÉRAULT)

Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES
COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

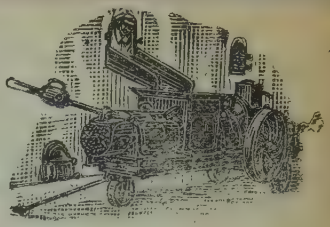

(Déposée France et Etranger)

Pressoirs « Minibourbes »

SOUFRE TRITURÉ VENTILÉ

PROVENANT
DU MINERAI NATUREL DE NARBONNE

MINERAI DE SOUFRE DE NARBONNE
NATUREL CONCENTRÉ

BOSAGE 48 POUR CENT DE SOUFRE LIBRE
FINESSE 95 POUR CENT AU TAMIS 200

ASSURENT LA PROTECTION
TOTALE DE LA VIGNE
contre l'Oïdium

PRODUITS FRANÇAIS DE LA
SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE
DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue George V. — PARIS

BOITE POSTALE 29. — NARBONNE (AUDE)

LES PÉPINIÈRES DE VIGNE
CI. LETOURNEAU

OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE

à BURGY (Saône-et-Loire)

Offrent comme par le passé et avec toutes garanties désirables :

CÉPAGES FRANÇAIS de CUVE et de TABLE

HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS et GREFFÉS

RACINÉS PORTE-GREFFES

BOUTURES pour GREFFAGE

Prix courant et renseignements sur demande

VITICULTEURS !

Dans votre intérêt plantez les nouveaux hybrides sélectionnés :
7053 - 8357 - 11.803 ; S.-V. 12-375 ; 18.283 ; 18.315, etc.,
racinés et greffés sur LOT 161-49 et Téléki

ADRESSEZ-VOUS en CONFIANCE aux :

PÉPINIÈRES Jean MALOD, BEROULE & MULATE Gendres & Sucrs

(Pépinières soumises au contrôle phytosanitaire) Avenue de Châteauneuf, MONTÉLIMAR (Drôme)

Télégramme : MALOVIGNE-MONTÉLIMAR Téléphone : 2-57

en décembre :

meilleures conditions

COMMANDEZ VOS

ENGRAIS COMPOSÉS SAINT-GOBAIN

AGENT : **J. FREREBEAU, 52, rue Caraussane, à Sète.**

AMOUROUX

FRÈRES

80, Allées Jean-Jaurès, -à TOULOUSE

S. A. capital 67.500.000 fondée en 1873

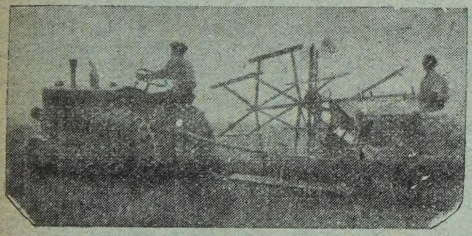

Moissonneuse-Lieuse « Amouroux Frères » mixte (à prise directe pour tracteur et traction animale) en travail

MOISSONNEUSES-LIEUSES

FAUCHEUSES

RATEAUX & FANEUSES

« TOUT ACIER » garanties 10 ans

et bénéficiant de 3/4 de siècle d'expérience

1843 agents en France

Succursales à : PARIS-LYON-NANTES-ANGOULÊME

Peste Aviaire

Protégez vos volailles contre cette épidémie meurtrière.

Deux injections de VACCIN **ANTI-P 555** leur donneront une immunité de 6 mois.

— NOTICE GRATUITE P 5 SUR DEMANDE —

Pour le traitement des maladies des volailles et des lapins, veuillez nous consulter

Laboratoires Avicoles du Dr C. LISSOT,

VÉTÉRINAIRE, PACY-SUR-EURE (EURE) - TÉL. 24

Nos produits sont en vente :

Pharmacie DIEUZEIDE, 4, rue Maguelone à MONTPELLIER

Pour vos Vignes :

Utilisez les nouveaux pulvérisateurs

VERMOREL

PUISSANCE DE PULVERISATION

DOUCEUR DE TRACTION

Villefranche-s/-Saône (Rhône)

SOCIÉTÉ ANONYME au capital de 8.000.000.

VIGNES AMÉRICAINES
Pépinières Denis TOURETTE
A VOGÜÉ (ARDÈCHE) TÉL. 3

Dispose en très belle marchandise

Porte-greffes : **Racinés 161-49 - 5 BB - 41 B ; Lot 3309 ; S. V. 12.375 - 18.315 ; Coudere 13 ; Selbel 7.053.**

Boutures pépinière **161.49 - 5 BB - 41 B - Lot - R. 99 - 3309**

Ets SERRADO - Fondés en 1825
S.A.R.L. 1.800.000 fr.

SAINT-THIBERY (Hérault)

MATÉRIEL DE VINIFICATION

"L'INCOMPARABLE"

Breveté S. G. D. G. France et Etranger

FOULOIRS-POMPES type **131-231-331**

POMPE à VENDANGE type **S - 48**

le plus puissant produit de nettoyage

TONILINE

le gardien de la futaille.

Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville, LYON

Ne laissez plus abîmer vos plantations par les lapins sauvages,

LE CHASSE-LAPINS

les tient éloignés.

Agent pour le Languedoc :

AUSSET, Rue des Frères-Mineurs, NIMES

Fabriqué par les Produits STICKER, Villeneuve (Gard)

N'attendez pas pour préparer les prochaines vendanges

Commandez immédiatement vos

"BACCHUS"

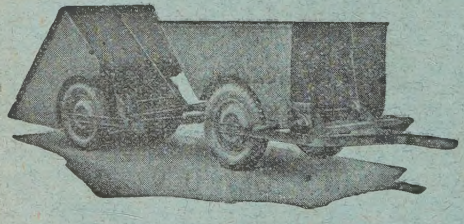

Marque déposée — Brevet N° 817.243

Trois modèles : 1.000, 1.500 et 2.000 l.

Sur demande treuil de basculement et freins

PIERRE MONESTIER & FILS, CONSTRUCTEURS,

— CASTELNAUDARY (Aude) —

Représentant p. l'Algérie : **Paul VALENTIN**, 139, r. Sadi-Carnot, **ALGER** ; 16, bd Lescure, **ORAN**

LES GRANDES PÉPINIÈRES DU SUD-EST

CARPENTRAS (Vaucluse)

Les plus beaux plants de vigne à la source de production

PLANTS GREFFÉS-SOUDÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES — PRODUCTEURS-DIRECTS

Siège social : Boulevard de la Liberté, **MARSEILLE** (adresser toute la correspondance à CARPENTRAS)
Maisons autonomes : **ALGER**, 1, rue de Mulhouse. — **TUNIS**, 16, rue d'Angleterre

Exiger de votre fournisseur

les Engrais complexes

O.N.I.A.

12, 12-20 et 20, 20-0

qui assurent aux récoltes

ABONDANCE et QUALITÉ

Trois bons Produits anticryptogamiques :

BOUILLIE MICHEL PERRET 15 % de cuivre métal
VERDET NEUTRE ÉMERAUDE 31,5 % de cuivre métal
SOUFRE AU VERDET MALY 48 % de soufre libre et 2,5 % de cuivre métal

Pour vos traitements généraux ou particuliers demandez les notices spéciales à la

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES ÉTABLISSEMENTS SILVESTRE, 26, rue de la République, MARSEILLE

Votre VIN sera meilleur...

... **Si** vous méchez avec des disques ou des bougies de

SOUFRE GLORIA

... **Si** vous traitez Pyrale, Esca, Coup de Soleil, Apoplexie au

PYRALION

... **Si** vous employez

SUPERPOTASSIQUES
SUPERPHOSPHATES
et **ENGRAIS COMPLETS** des

USINES

SCHLŒSING

175, Rue Paradis

MARSEILLE

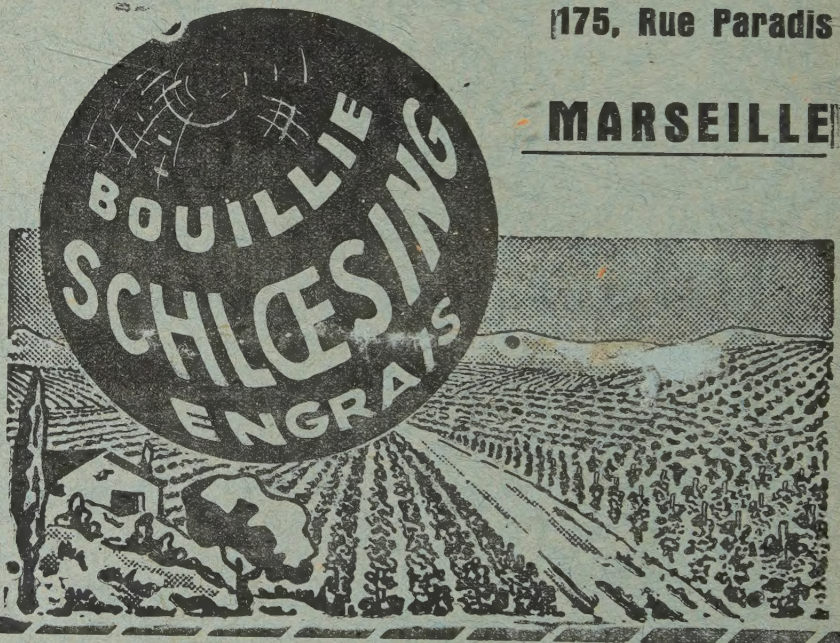

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole.